

Plateforme Bois-Energie, Cauverville-en-Roumois, Dossier de porter à connaissance

Déposé par



Avenue des Dignes – 14123 Fleury sur Orne

Tél. : 02 31 39 59 31 • Fax : 02 31 39 06 24

SIREN 403 614 27 - RCS de CAEN - APE 4778B



	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 1 sur 59

Table des matières

Suivi des révisions	3
1. Présentation du site	4
2. Présentation du projet	5
a. Présentation de l'entreprise	5
b. Volumes prévisionnels	6
c. Chaîne de valeur, origine et devenir des intrants	6
d. Nature des intrants et nomenclature déchets	7
e. Emplois	7
f. Gestion de la production	8
g. Réglementation ICPE	8
3. Impact environnemental, mitigation et mesures préventives	10
a. Air	10
b. Eaux	10
c. Sols	11
d. Biodiversité et milieux environnants	11
e. Bruit	11
f. Sécurité opérationnelle et protection incendie	12
4. Garanties financières	13
a. Définition des postes	13
b. Montants	13
c. Assurances	15
5. Références	16
6. Annexes	17
a. PV de notification de changement d'exploitant	17
b. Récépissé de déclaration (extrait)	18
c. Politique QSE Biocombustibles SAS	21
d. Procédure de gestion des plateformes Biocombustibles	22
e. Extraits du plan de récolement/assainissement	31
f. Sensibilité du milieu environnemental	33
g. Analyses eau SOVEN	34
h. Devis analyses eaux pluviales validé par Biocombustibles SAS	35
i. Données techniques engins de transformation	37
j. Etude acoustique SOVEN 2015 (extrait, p50/synthèse)	38

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 2 sur 59

k.	Charte sécurité Biocombustibles SAS	39
l.	Protocole de sécurité (exemple).....	40
m.	Plan de circulation	44
n.	Plan de prévention	45
o.	Garanties financières (Surveillance des effets sur l'environnement, détails)	54
p.	Garanties financières (assurance).....	55
q.	Attestation d'engagement client (UPM).....	56
r.	Arrêté préfectoral d'autorisation SOVEN 2011, extrait	57

Tables de tableaux


Tableau 1 : Correspondance des intrants et nomenclature déchets	7
Tableau 2 : Planning de mise en œuvre et activités demandées	9
Tableau 3 : synthèse comparative des risques et nuisances associées, mitigations	10
Tableau 4 : Montants estimés des garanties financières.....	14
Tableau 5 : Combinés broyage/criblage & puissances associées.....	37
Tableau 6 : synthèse des meures de bruit 2015	38
Tableau 7 : Surveillance des effets sur l'environnement, détails.....	54

Tables de illustrations

Figure 1 : Chaîne de valeur Biocombustibles	7
Figure 2 : Politique QSE Biocombustibles SAS	21
Figure 3: Dégrilleur, obturateur et débourbeur-séparateur d'hydrocarbure en aval de la noue de décantation et à l'amont du bassin d'infiltration.....	31
Figure 4: Séparateur d'hydrocarbure en amont de la noue de décantation (station-service) et portail automatique	32
Figure 5 : zones d'intérêt écologique.....	33
Figure 6: Analyses eaux rejets	34
Figure 7: Devis analyses eaux pluviales.....	36
Figure 8: Charte sécurité Biocombustibles SAS	39

Suivi des révisions

N° version	Modifications	Rédaction	Vérification	Approbation	Date
2.1	Précisions sur présentation initiale	Pierrick Bernard	Gérard Léturgie	Jean-Jacques Ribot	15/5/2017

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 3 sur 59

1. Présentation du site

Le site concerné est la plateforme bois-énergie (biomasse) précédemment exploitée par SOVEN, la filiale d'approvisionnement de COFELY.

Adresse : Lieu-dit « les Morisses » 2B RD 675 - 27350 Cauverville-en-Roumois

Caractéristiques :

- Surface totale = 2,5 ha (dont plateforme imperméabilisée, superficie au sol d'environ 20 000 m²)
- Site clôturé + merlon de terre ; bureaux
- Horaires d'exploitation régulières : 8-12 / 13h30-17 (+concession de fermeture les jours fériés entre Noël et Jour de l'an)

Équipements :


- Pont bascule / pesées
- Zonage dédié : stockage par îlots et déchargement/contrôle des intrants (marquage au sol)
- Station-service (cuve GO avec cuve de rétention) avec séparateur d'hydrocarbures
- Débourbeur/déshuileur avec séparateur d'hydrocarbures
- Bassin de réserve incendie : 360 m³
- Bassin de rétention et de décantation étanche : 360 m³ ; bassin d'infiltration : 2300 m³

Prévention des accidents :

- Consignes de sécurité : protocoles de sécurité, plan de circulation, plan de prévention, charte sécurité (ci-joints en annexe)
- Entrée et circulation sécurisées : porte automatique et « haricot » en voirie ; couloir de circulation piéton (marquage au sol)
- Absence de déchets et substances dangereux
- Incendie : extincteurs récents, réserve incendie, confinement des eaux d'extinction, accès pompier, formations lutte incendie
- PPRT : néant
- Sismicité très faible
- Installations classées pour l'environnement : aucune autre sur le périmètre de la commune

Sensibilité des milieux environnants :

- ZNIEFF I & II : non concerné (voir cartes en annexe c.)
- Natura 2000 : néant
- Trames vertes/bleues : non-concerné

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 4 sur 59

2. Présentation du projet

Biocombustibles SAS sous-loue la plateforme à SOVEN. Les coordonnées de ces dernières figurent ci-dessous.

Exploitant précédent :

SOVEN, Plateforme VALOBOIS Normandie

1 place des Degrés

92059 Paris La Défense

Nouvel exploitant au 03/04/17 (voir PV de notification en annexe) :

Dénomination, raison sociale et forme juridique : Biocombustibles SAS

Adresse du siège social : Avenue des Dignes – 14123 Fleury sur Orne

Tél. : 02 31 39 59 31

Fax : 02 31 39 06 24

SIREN : 403 614 27 - RCS de CAEN

APE : 4778B


Qualité du signataire : Jean-Jacques Ribot, Biocombustibles SAS, Président

a. Présentation de l'entreprise

En 2016 l'entreprise et ses filiales compte 40 salariés et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 20 M€ avec 320 000 tonnes de bois valorisées et 55 000 tonnes de stock permanent sur 17 plateformes régionales de stockage. **Biocombustibles** représente 40% de la part du marché régional du bois-énergie par le biais de contrat longs termes (de 10 à 24 ans).

La création de cinq filiales permet aujourd'hui à **Biocombustibles** SAS d'étendre son savoir-faire dans :

- L'exploitation forestière (**Bioforest**),
- La transformation de la matière (**Biomatservices**),
- La collecte et de la livraison (**Biotransports**),
- La commercialisation des produits spécifiques (granulés et bûches densifiées...) destinés aux particuliers (**Biodistribution**).
- **Biobretagne** collecte, transforme et approvisionne majoritairement les chaufferies collectives installées en Bretagne.

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 5 sur 59

La politique QSE (qualité/sécurité/environnement) du groupe **Biocombustibles** démontre clairement son engagement dans ces 3 domaines (annexe c.), la communique à ces parties intéressées et l’affiche sur ces différents sites (dont la plateforme de Cauverville).

Biocombustibles et ses filiales (exceptée Biodistribution) sont ainsi certifiées ISO9001 v2015 pour leur système de management de la qualité depuis 2009 (certificat 2014-17 en annexe ; *édition 2017-2020 en cours suite à audit des 20 et 21/6 derniers*). Biocombustibles a obtenu la certification SSD (sortie de statut de déchets pour les bois d'emballage) pour le traitement des bois d’emballage en chaufferie 2910A et PEFC pour la traçabilité de ses bois depuis 2006.

Les certifications selon les référentiels FSC et ISO 14001 sont en cours.

Biocombustibles SAS reste fer de lance de la filière en la dynamisant par le biais notamment de l’innovation. Biocombustibles SAS s’est notamment depuis plusieurs années déjà engagée de façon volontaire dans la caractérisation de ces bois déchets (en 2008 en cofinçant l’étude ressource réalisée par Biomasse Normandie) et surtout plus récemment en participant, aux côtés d’autres industriels normands (UPM, LINEX, SUEZ) au programme ECIRBEN dont la vocation est justement de mieux connaître cette ressource dans l’objectif de la valoriser au mieux. Ce dossier, lauréat de l’appel à projet CPIER Vallée de Seine est également cofinancé à hauteur de 70 % par l’ADEME, la Région et l’Etat.


b. Volumes prévisionnels

La location en question comporte ainsi :

- 7 îlots de 1000m2 (43x24m)
- 1 bâtiment de stockage de 800m2
- Volume total max. sur site : 34.000m3

c. Chaîne de valeur, origine et devenir des intrants

En adéquation avec les principes de Biocombustibles, la plateforme de Cauverville s’inscrit dans une économie locale au cœur d’un tissu environnemental, industriel et institutionnel durable : depuis la forêt, en passant par le **bois d’emballage et les déchetteries et scieries locales**, jusqu’à la sécurisation de la production de chaleur renouvelable à base de biomasse. Comme représenté synthétiquement ci-dessous (Figure 1 : Chaîne de valeur Biocombustibles), Biocombustibles assure ainsi l’approvisionnement de ces clients normands (papetiers, chaufferies collectives, etc.) principalement par le biais des acteurs locaux (professionnels du déchet, forestiers, etc.).

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 6 sur 59

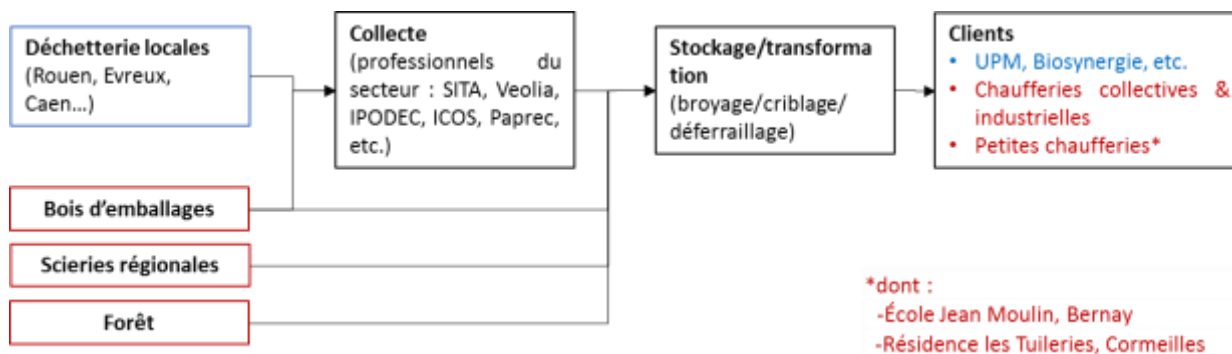


Figure 1 : Chaîne de valeur Biocombustibles

d. Nature des intrants et nomenclature déchets

Le tableau ci-dessous indique la correspondance entre la nature des intrants, les code déchets (réf. CE/art. R.541-8/annexe II).

Tableau 1 : Correspondance des intrants et nomenclature déchets

Code déchet	Description	Correspondance	Rubrique ICPE
020107	Déchets provenant de la sylviculture.	Plaquettes forestières	1532
030101	Déchets d'écorce et de liège.	Ecorces	1532
030105	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois, panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04.	Connexes de scieries	1532
150103	Emballages en bois.	Bois d'emballage (SSD)	1532
160117	Métaux ferreux.	Ferraille/platinage	2713
190502	Fraction non compostée des déchets animaux et végétaux.	Refus de compostage	1532
200138	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37.	Bois-déchet	2714
200201	Fraction non compostée des déchets animaux et végétaux.	Refus de compostage	1532

e. Emplois

Les retombées socio-économiques directes et indirectes d'un tel projet sur son territoire sont non-négligeables :


Emplois directs :

- 1 Responsable de site
- Minimum 1 Technicien/responsable secteur
- Opérateurs : (dé-)chargement, broyage
- Transporteurs (fournisseurs biomasse, sous-traitants, etc.)

→1000m3 de bois-énergie équivalent à 1 emploi.

Emplois indirects & induits :

- Entretien de la plateforme : espaces verts (1/mois) ; nettoyage (inc. bureaux) ; curage des noues...

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 7 sur 59

- Laboratoires d'analyses (bois, cendres, etc.)
- Fournisseurs divers (biomasse, matériels, services, etc.)
- Clients (UPM, Biosynergie, etc.)

f. Gestion de la production

Les activités de production sur les plateformes de Biocombustibles sont décrites au sein de la procédure de gestion des plateformes (voir annexe d.) comprenant :

- Les conditions d'admission, de transformation et de sortie des déchets,
- Les conditions de stockage sur site et l'organisation sur site,
- La sortie de statut de déchets pour les bois d'emballage (SSD), en respect de l'arrêté ministériel du 29/07/2014 tel qu'indiqué dans notre politique QSE (Figure 2 : Politique QSE Biocombustibles SAS),
- Le contrôle qualité associé à la caractérisation et au suivi des produits selon les cahiers des charges de nos clients.

Après transformation nos produits sont valorisés en filière énergétique dans des chaufferies classées ICPE selon les rubriques 2910 pour la biomasse et 2771 (ex : UPM) pour les bois-déchets.

Exemple d'organisation des stockages et du broyage (voir annexe m. Plan de circulation) :

- Ilot n° 1 à 6 : bois-déchets (2714)
- Ilot n°7 : SSD (1532)
- Hangar : plaquette sèche (1532).
- Broyage : bois-déchets entre les îlots 1 et 3 ; et îlots 4 et 2. SSD entre les îlots 5 et 7.

g. Réglementation ICPE

Tel que décrit ci-dessous (Tableau 2), bien que des rubriques complémentaires soient demandées, le projet présente globalement des volumes de biomasse quasiment 2 fois inférieurs à ceux initialement autorisés (voir *arrêté préfectoral d'autorisation SOVEN, annexe r.*) :


Activités initialement autorisées : Rubriques 1532 (biomasse) avec **57.000m3** autorisés et 2260 (traitement : 3 broyeurs+1 crible) avec 1850 kW totaux autorisés.

Activités demandées :

- 2714 : DND/bois déchet
- 2791 : traitement DND/bois déchet

Planning de mise en œuvre :

Pour faciliter le déploiement, il est planifié une mise en œuvre en 2 temps (tableau ci-dessous).

	<p align="center">BIOCOMBUSTIBLES SAS</p>	<p align="center">Mai 2017</p>
	<p align="center">PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua</p>	<p align="center">Page 8 sur 59</p>

1. Réduction de la 1532, ajout de la 2714D → effective depuis 04/2017 (PV de notification de changement d'exploitant et récépissé de déclaration en Annexes a. et b.)
2. Rubrique 2714 et 2791 sous autorisation → Semestre 2 2017 (*présent porter à connaissance*)

Tableau 2 : Planning de mise en œuvre et activités demandées

Activités autorisées	Seuil réf. (actuel)	Activités demandées	Seuil 1	Seuil 2
1532	57.000 m3	1532	29.000m3	7.700m3 (<i>selon volumes 2714</i>)
2260	1.850 kW	2260	1.850 kW	1.850 kW
		2714 : DND/bois déchet	1.000m3 (D)	26.000m3 (A)
		2791 : traitement DND/bois déchet	10t/j (D)	50 t/j (A)

3. Impact environnemental, mitigation et mesures préventives

Comme présenté ci-dessus, les volumes étant globalement réduits, les impacts s'en trouvent par la même occasion, dans l'ensemble moins conséquents qu'initialement définie (SOVEN, 2010 et Tableau 3).

Tableau 3 : synthèse comparative des risques et nuisances associées, mitigations

				Risques chroniques & nuisances associées, mitigations			
Activités autorisées	Seuil réf. (actuel)	Activités demandées	Seuil 2	Air	Eau	Sols	Bruit
1532	57.000 m3	1532	7.700 m3	↘ Flux de camions	↘ volumes	Sols imper. ↘ volumes	↘ Flux de camions
2260	1.850 kW	2260	1.850 kW	↘ puissance engagée		Sols imper.	Analyses conformes (12/2016)
		2714	26.000 m3		Analyse qualité rejets		↘ Flux de camions
		2791	50 t/j	Brumisation	Analyses qualité rejets		=2260A

Δ seuil réf-seuil 2

+ important

= équivalent

< inférieur

a. Air


Les engins de transformation n'atteindront pas les puissances autorisées initialement (voir détails en Annexe i.). De surcroît, afin de limiter les poussières émises, la transformation par broyage s'effectuera avec brumisation au sein de la chambre de broyage du broyeur. Les premières habitations se trouvent à un minimum de 100m de l'entrée du site.

Concernant les émissions atmosphériques liées au transport, elles s'en trouveront limitées vis-à-vis de la précédente autorisation délivrée du fait d'un flux de camion réduit et d'une flotte globalement plus performante (normes EURO). Il en est de même pour les broyeurs en nombre réduit et globalement plus performants.

L'activité de la plateforme aura donc un impact plus limité sur la qualité de l'air que selon la précédente autorisation.

b. Eaux

Le site de Cauverville se trouve en dehors des périmètres de protection de captages pour l'alimentation en eau potable ou de zone sensible. La rivière la plus proche (la Risle) se trouve à plus de 4,5 km au sud. La mare la plus proche se trouve à environ 400 m au sud. Il n'y a pas de pêche professionnelle ou amateur

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 10 sur 59

dans le secteur de Cauverville-en-Roumois ou de baignade du fait de l'absence de cours d'eau et de plans d'eau. Par conséquent, le projet se trouve dans un contexte hydrologique peu sensible.

De plus, le site est construit pour préserver l'environnement aquatique et les sols. L'ensemble de la biomasse est stocké sur une surface imperméabilisée directement couplée à un réseau de collecte (noues de décantation autour de la plateforme) dimensionné pour contenir des pluies centennales et prétraiter les eaux de ruissellement de l'ensemble de la plateforme avant d'aboutir dans un dégrilleur-débourbeur-déshuileur séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans un bassin d'infiltration de 2300 m³. Les volumes étant bien moindres, les rejets seront donc moins conséquents que ceux initialement autorisés. Les eaux des toitures sont, elles, récupérées séparément et alimentent la réserve d'eaux d'incendie (annexe e.).

Finalement un curage des noues, la vidange des séparateurs à hydrocarbures et l'entretien de la fosse de défloculation/décantation sont assurés régulièrement (1 fois par an). Aussi une surveillance périodique de la qualité des rejets par un organisme agréé, telle qu'initialement prévue (réalisée fin 2016 par SOVEN, voir résultats en annexe g.) est d'ores-et-déjà établie avec la société SGS (voir devis validé en annexe h.) afin d'assurer le suivi des eaux traitées. Les niveaux des noues étant actuellement relativement bas, limitant les rejets, un prélèvement est prévu lors des prochaines précipitations conséquentes.

Par ailleurs, les eaux résiduaires des sanitaires des bureaux sont collectées séparément et traités par assainissement via la fosse septique équipée d'un filtre à sable.

L'activité de la plateforme n'engendrera donc pas d'impact supplémentaire sur la qualité des eaux souterraines et superficielles.

c. Sols

Comme évoqué précédemment l'ensemble des activités du site s'effectuent sur une aire imperméable et confinable. D'autre part la cuve à fioul est équipée d'une rétention conforme afin de récupérer le fioul en cas de fuite. L'aire de distribution du carburant est imperméabilisée et aménagée de manière à contenir le fioul si besoin. Un séparateur d'hydrocarbure équipe spécifiquement la noue de décantation adjacente à la station-service (annexe e.).

Les eaux des toitures sont récupérées et alimentent la réserve d'eaux d'incendie (360m³).

L'activité de la plateforme n'engendrera donc pas d'impact supplémentaire sur les sols.


d. Biodiversité et milieux environnants

Depuis le dernier arrêté préfectoral d'autorisation, le site n'est toujours pas concerné par aucune zone naturelle sensible (annexe c.). Une partie du terrain appartenant à la plateforme reste par ailleurs non exploitée, contribuant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Aucune incidence nouvelle n'est donc à considérer ici.

e. Bruit


Les estimations des niveaux sonores susceptibles d'être engendrés par l'installation ont montré que le bruit est conforme les valeurs réglementaires en limite du site et au niveau des zones d'habitat (synthèse Etude Acoustique de 2015 en annexe j.). Le projet se situe dans un environnement déjà bruyant en raison de l'importante circulation automobile sur la route départementale D 675.

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 11 sur 59

De plus comme évoqué précédemment, les engins de transformation n'atteindront pas les puissances autorisées initialement (voir détails en Annexe h.). Les nuisances liées au bruit seront en conséquence réduite vis-à-vis de l'autorisation préalablement attribuée.

f. Sécurité opérationnelle et protection incendie

Le site est aménagé pour limiter les conséquences d'un éventuel départ de feu et sa propagation. Il est également équipé d'extincteurs récents conformes et vérifiés annuellement par un spécialiste. Au sein de sa politique QSE (annexe c.) Biocombustibles a mis en place une charte sécurité (Annexe k.) communiquée à ces parties intéressées et affichée sur l'ensemble de ses sites. Des consignes de sécurité sont transmises aux différents intervenants (plan de circulation, protocoles de sécurité et plan de prévention en annexe l, m et n). Le plan de circulation est en cours d'édition et sera affiché en entrée de plateforme (voir annexe m). Les salariés du site seront prochainement formés à la lutte contre l'incendie et au secourisme au travail (SST). Par ailleurs l'exploitant veillera à mettre en place un système efficace de gestion des situations d'urgence avec les autorités compétentes et ce, afin de limiter les conséquences d'un éventuel accident. Le SDIS le plus proche est situé à Pont-Audemer (11 km du site) soit un délai d'intervention estimé à moins de 20 minutes. La réserve d'eaux d'incendie reste accessible par un accès secondaire réservé aux services de secours et à la disposition des pompiers avec une aire aménagée pour le stationnement du camion des secours et l'aspiration de l'eau d'extinction, à un débit prévu de 60 à 100 m3/h. Un appoint est automatiquement réalisé via une électrovanne asservie au réseau d'eaux potables si le niveau baisse sous le volume prévu (360m3). Les eaux d'extinction sont confinables via le système de collecte des eaux pluviales muni d'un obturateur, (tout comme le bassin de rétention incendie lui-même pour éviter le retour des eaux d'extinction vers celui-ci).

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 12 sur 59

4. Garanties financières

a. Définition des postes

Initialement aucune garantie financière n'était indiquée dans l'arrêté d'autorisation. Pour les installations de stockage de déchets il convient toutefois d'établir, conformément à l'arrêté du 31 mai 2012 et de l'Article R516-2 du Code de l'Environnement, le montant des garanties financières. Il est établi compte tenu du coût des opérations et différents postes suivants :

- a) Surveillance du site
- b) Interventions en cas d'accident ou de pollution
- c) Remise en état du site après exploitation et mise en sécurité.


Concernant ce dernier, les mesures comportent, notamment (Article R512-39-1) :

- 1° L'évacuation des produits dangereux ;
- 2° Des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- 3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- 4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Lorsqu'une installation classée soumise à autorisation sera mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci.


b. Montants

Le récapitulatif des montants associés aux garanties financières est calculé Tableau 4 ci-dessous.

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 13 sur 59

Postes	Détails	Aspect	Milieu réceptif	Moyens en place	Moyens à prévoir	Coût
a) Surveillance du site	Vidéosurveillance	Intrusions	Tous	Vidéosurveillance en place		15 000 €
b) Interventions en cas d'accident ou de pollution	Mesures de gestion de la pollution des sols ou des eaux souterraines	Eaux pluviales/ruissellement PF	Sol	Sols imperméabilisés noues décantation/curage analyses eaux rejet	Traitement eaux	14 800 €
c) Remise en état du site après exploitation et mise en sécurité.	1° L'évacuation des produits dangereux	Station-service/hydrocarbure	Eau/sol	Cuve aérienne mobile (et dans conteneur marchand) Bassin de rétention	Consommation du carburant avant restitution propriétaire (vidage cuve vers engins), évacuation cuve si besoin	500 €
	2° Des interdictions ou limitations d'accès au site	Passage riverain sur site	Homme	Enclos total, signalisation à l'entrée, portail automatique en place	Signalisation spécifique (panneaux d'interdiction d'accès sur les portails et tous les 50 m sur la clôture)	300 €
	3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion	Station-service/hydrocarbure combustible bois-énergie	Air/eau/sol	Bassin incendie extincteurs	Idem c.1 + solution de stockage de nos produits chez notre client/partenaire UPM Chapelle d'Arblay	20 185 €
	4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement	Eaux pluviales/ruissellement PF	Sol	Analyses eaux rejet	Surveillance des effets sur l'environnement (détails en annexe Tableau 7)	37 083 €
Coût total						87 868 €
Coût total pondéré (coef. 1,1)						96 655 €


Tableau 4 : Montants estimés des garanties financières

	BIOCMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 14 sur 59

c. Assurances


Biocombustibles bénéficie d'un contrat de responsabilité civile (GROUPAMA) aux niveaux de garanties suivants :

- En cours d'exploitation : à hauteur de 8m€ (tous dommages confondus, voir détails en annexe 0.),
- Après mise en circulation des produits, à hauteur de 2,5m€ (dommages matériels et immatériels consécutifs).
- Atteintes à l'environnement : à hauteur de 8m€ (tous dommages confondus)

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 15 sur 59

5. Références

- Préfecture de l'Eure 2011 Arrêté préfectoral d'autorisation SOVEN
- SOVEN 2010 Etude d'impact (dossier de demande d'autorisation d'exploiter - plate-forme Bois Energie Cauverville)
- Préfecture de l'Eure 2017 PV de notification de changement d'exploitant plate-forme Bois Energie Cauverville
- Préfecture de l'Eure 2017 Récépissé de déclaration (2714 et 2791) plate-forme Bois Energie Cauverville
- Code de l'environnement 2016 Annexe II de l'article R541-8 Nomenclature des déchets
- Code de l'environnement 2015 Article R516-2 (modifié par décret n°2015-1250 du 7/10/2015)
- Code de l'environnement 2016 Arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières
- Alise Environnement 2015 Etude Acoustique Valobois/Cauverville

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 16 sur 59

6. Annexes

a. PV de notification de changement d'exploitant



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau de la réglementation, des élections,
du commerce et de l'utilité publique

PROCES - VERBAL de NOTIFICATION

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NOUS SOUSSIGNE

Maire de la commune de : Cauverville en Roumois

Certifions :

1° - avoir notifié et remis le :

à la société BIOCOMBUSTIBLES lieu dit les Morisses 2B RD 675

- le récépissé de changement d'exploitant n°D-17-E3-342
- le récépissé de déclaration au titre des installations classées pour la
protection de l'environnement n°D-17-E3-330


2° - avoir appelé son attention sur les dispositions ci-après :

Délais et voie de recours (article L. 514-6 du code de l'environnement).
La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif. Le
délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant. Ce
délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Avons dressé le présent procès-verbal, en deux exemplaires, dont l'un
sera remis à l'intéressé et l'autre adressé à la **Préfecture, Direction de la
réglementation et des libertés publiques- section utilité publique.**


Fait à Cauverville en Roumois, le 3 mai 2017

L'intéressé,


11/5/17

Le Maire,



	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 17 sur 59

b. Récépissé de déclaration (extrait)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Récépissé de déclaration au titre des Installations Classées pour la
Protection de l'Environnement n° D – 17 – E3 – 330 du 25 AVR. 2017
Société BIOCOMBUSTIBLES sur la commune de
CAUVERVILLE-EN-ROUMOIS (27350)**

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V,

la nomenclature des installations classées,

l'arrêté préfectoral n°D1-B1-11-541 du 2 novembre 2011 autorisant la société SOVEN à exploiter une plate-forme bois énergie sur le territoire de la commune de Cauverville-en-Roumois (27350) au Lieu-dit « Les Morisses » 2b, RD 675.

le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) approuvé le 20 novembre 2009

CERTIFIE

avoir reçu la déclaration du 20 mars 2017 par la société BIOCOMBUSTIBLES dont le siège social est situé Route des Dignes à Fleury-sur-Orne (14123) en vue d'obtenir un récépissé de déclaration pour une installation exploitée sur le territoire de la commune de Cauverville-en-Roumois (27350) Lieu-dit « Les Morisses » 2b, RD 675.


disposer du dossier déposé à l'appui de sa demande.

ARTICLE 1 - EXPLOITANT

La société BIOCOMBUSTIBLES dont le siège social est situé Routes des Dignes à Fleury-sur-Orne (14123) est tenue de respecter les arrêtés ministériels de prescriptions générales pour les rubriques de la nomenclature des installations classées visées dans le tableau ci-après pour ses installations situées sur le territoire de la commune de Cauverville-en-Roumois (27350) Lieu-dit « Les Morisses » 2b, RD 675.

**ARTICLE 2 - LISTE DES INSTALLATIONS CONCERNÉES PAR UNE RUBRIQUE DE LA
NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Valeur déclarée	D, DC, NC*
2714-2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711.	Stockage de bois déchets	Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant \geq à 100 m ³ mais < à 1000 m ³	100 m ³	D

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 18 sur 59

2791-2	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782 et 2971.	Transformation de bois déchets en combustible	La quantité de déchets traités étant < à 10 t/j	10 t/j	DC
--------	--	---	---	--------	----

* : D (Déclaration) DC (Déclaration soumise à Contrôle périodique) ou NC (Non Classée)

Volume déclaré : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales déclarées

ARTICLE 3 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
02/11/11	Arrêté préfectoral n°D1-B1-11-541 du 2 novembre 2011 autorisant la société SOVEN à exploiter une plate-forme bois énergie sur le territoire de la commune de Cuverville-en-Roumois (27350) au Lieu-dit « Les Morisses » 2b, RD 675.
23/11/11	Arrêté ministériel du 23/11/11 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2791 (installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782)
14/10/10	Arrêté ministériel du 14/10/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2714

ARTICLE 4 - MODIFICATION DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

En vertu de l'article R 512-52 du Code de l'environnement, le déclarant qui veut obtenir la modification de certaines des prescriptions applicables à l'installation, adresse une demande au préfet, qui statue par arrêté.

Les arrêtés pris en application de l'alinéa précédent ainsi que ceux qui sont prévus au troisième alinéa de l'article L. 512-9 sont pris sur le rapport de l'inspection des installations classées et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Ils font l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 512-49.

Le déclarant a la faculté de se faire entendre par le conseil ou de désigner, à cet effet, un mandataire. Il est informé au moins huit jours à l'avance de la date et du lieu de la réunion du conseil et reçoit simultanément un exemplaire des propositions de l'inspection des installations classées.


Le projet d'arrêté est porté par le préfet à la connaissance du déclarant, auquel un délai de quinze jours est accordé pour présenter éventuellement ses observations par écrit au préfet, directement ou par mandataire.

ARTICLE 5 - CONTRÔLES PÉRIODIQUES

L'article L.512-11 du Code de l'environnement prévoit que certaines catégories d'installations relevant du régime déclaratif peuvent être soumises à des contrôles périodiques effectués par des organismes agréés.

Le contenu des contrôles est fixé par les arrêtés ministériels de prescriptions générales de chacune des rubriques concernées.

Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à l'obligation de contrôle périodique prévu à l'article L.512-11 sont fixées à l'annexe de l'article R.511-9. Toutefois, les installations classées figurant à cette annexe ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle périodique lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement.

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cuverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 19 sur 59

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES


Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
02/11/11	Arrêté préfectoral n° D1-B1-11-541 du 2 novembre 2011 autorisant la société SOVEN à exploiter une plate-forme bois énergie sur le territoire de la commune de Cauverville-en-Roumois (27350) au Lieu-dit « Les Morisses » 2b RD 675.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Anne LAPARRE-LACASSAGNE

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 20 sur 59

c. Politique QSE Biocombustibles SAS



Notre Politique Qualité, Sécurité & Environnement

Biocombustibles SAS est une société de valorisation des sous-produits ligneux issus de la filière bois située en Normandie. En 2014, Biocombustibles étend son secteur d'activité à une région limitrophe par l'intermédiaire de sa filiale Biobretagne, toutes deux certifiées ISO9001 :2008.

Biocombustibles SAS s'appuie sur un réseau de plates-formes de stockage exploitées en sous-traitance avec ses partenaires afin de sécuriser les approvisionnements de nos clients. Nous portons également une attention particulière sur les broyats d'emballage en bois destinés à la combustion : ils doivent faire l'objet d'une sortie de statut de déchet (SSD) en respectant les critères définis à l'arrêté du 29 juillet 2014 et son arrêté complémentaire du 19 juin 2015, ce que nous avons inclus dans notre système de management de la qualité pour répondre à cette exigence réglementaire. La documentation relative à la SSD (bilans, supports, trames, etc.) est également disponible auprès du personnel sur demande auprès du RQSE ou de la direction.

La politique de notre entreprise s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations auprès de nos clients, fournisseurs et prestataires, dans le respect des exigences environnementales. Elle est donc aussi orientée vers la prévention des pollutions et des risques pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs (charte sécurité).


Les orientations que nous définissons au travers de cette politique nous amènent à :

- ✓ Respecter les exigences de nos clients et les demandes de nos fournisseurs.
- ✓ En termes de SSD :
 - Améliorer la qualité de nos approvisionnements en y impliquant nos fournisseurs et opérateurs sur plateformes pour tendre vers le « zéro tri » ;
 - Faire progresser le taux de contrôle qualité des broyats.
- ✓ Innover sur les plans organisationnels et techniques afin de rester à la pointe du marché du bois énergie et rester compétitifs en toute sécurité.
- ✓ Améliorer la communication avec nos partenaires pour permettre une bonne organisation au siège.
- ✓ Répondre aux exigences réglementaires et autres liées à l'activité bois et la sécurité,
- ✓ Mettre en place une démarche environnementale visant l'ISO14001 (premier niveau), appliquée pour le moment au siège et à une plateforme test, par :
 - la maîtrise des consommations énergétiques et la bonne gestion des déchets
 - la prévention des pollutions et la maîtrise des situations d'urgences
 - la sensibilisation du personnel.

Date : 10 octobre 2015
Signature de la direction :

	Rédaction par : P. Bernart	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Vérification par : G. Légaré	Octobre 2016
		Politique Qualité Sécurité & Environnement		Version 10.1

Figure 2 : Politique QSE Biocombustibles SAS

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 21 sur 59

d. Procédure de gestion des plateformes Biocombustibles

PROCEDURE DE GESTION DES PLATES-FORMES



 BIOCOMBUSTIBLES Le bois valorisé	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Oct 2016
	Procédure de gestion de plates formes V3.3.	Page 1 sur 9



 BIOCOMBUSTIBLES Le bois valorisé	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 22 sur 59


Table des matières

Suivi des révisions.....	2
Phase 1 : Réception.....	3
Phase 2 : Vidage / Contrôle Qualité.....	4
Phase 3 : Transformation.....	5
Phase 4 : Contrôle qualité.....	6
Phase 5 : Départ.....	8
Références.....	9

Suivi des révisions

N° version	Modifications	Auteur(s)	Vérificateurs	Approbation	Date
3		A. Leconte	A. Leparoux	Jean-Luc Gadois	
3.1	Ajout de la vérification de la propreté du godet par opérateur avant chargement benne en sortie de PF (phase 5) et BSD	P. Bernard.	G. Léturgie	Jean-Luc Gadois	16/02/2016
3.2	Ré-intégration SSD	P. Bernard.	Jean-Luc Gadois	G. Léturgie	11/06/2016
3.3	Mises à jour suite à audit SSD (intégration définition lot sortant)	P. Bernard.	Jean-Luc Gadois	G. Léturgie	14/10/2016

 BIOCOMBUSTIBLES <small>Le bois valorisé</small>	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Oct 2016
	Procédure de gestion de plates formes V3.3.	Page 2 sur 9

 BIOCOMBUSTIBLES <small>Le bois valorisé</small>	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 23 sur 59

Phase 1 : Réception

Lors de l'arrivée d'un camion, il monte obligatoirement sur le pont bascule afin d'y être identifié et pesé.



Le chauffeur présente à la personne responsable de la pesée sa lettre de voiture sur laquelle apparaissent :

- la date de chargement
- le nom du chauffeur
- la plaque d'immatriculation du camion
- les coordonnées du fournisseur
- le produit chargé

Une fois le camion identifié, les données sont saisies dans le logiciel de pesée et un poids brut et un poids net est enregistré.

Le chauffeur est dirigé vers l'aire de débâchage.


Le réceptionnaire de la plateforme va ensuite orienter le chauffeur sur la plate-forme afin d'identifier la zone de réception correspondante au produit.


Chaque jour, les pesées peuvent être récupérées à distance à la demande depuis le siège de Biocombustibles SAS.

Lorsqu'il s'agit de bois d'emballage destiné à la SSD¹, les apports sont préalablement analysés par une [FIPAD](#) (fiche d'identification préalable à l'admission des déchets) complétée par le fournisseur que le RQSE valide, ou sous conditions le cas échéant (incomplétude, analyses complémentaires, etc.), en lui retournant un CAP (certificat d'acceptation préalable, en queue de FIPAD, d'une validité d'un an). Les FIPAD et CAP sont enregistrés par un numéro séquentiel et par année (ex : 2016-009). Ils sont suivis au sein d'un [tableur dédié](#).

([Synoptique réception plate-forme Biocombustibles](#))

¹ Sortie Statut de Déchets réglementée par l'arrêté du 29 juillet 2014 et son arrêté complémentaire du 19 juin 2015

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Oct 2016
	Procédure de gestion de plates formes V3.3.	Page 3 sur 9

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 24 sur 59

Phase 2 : Vidage / Contrôle Qualité

Lorsque le produit a été identifié puis déchargé sur la zone adaptée de la plate-forme ([zone de déchargement identifiée](#)), un contrôle sensoriel (visuel et olfactif) est effectué par le réceptionnaire (opérateur plateforme)

On distingue deux procédures en fonction de la nature du produit entrant :

A) Les bois d'emballages

Ils sont réceptionnés par l'opérateur plate-forme préalablement formé ([registre des formations SSD](#)) sur une aire matérialisée par une [signalisation dédiée](#), distincte de l'aire de stockage avant broyage et sont de natures diverses (liste non exhaustive, voir [planches photo des emballages concernés par la SSD](#)) :


- ✓ Palettes simples
- ✓ Palettes-caisses
- ✓ Caisses et caissette
- ✓ Plateaux de chargement
- ✓ Cageots
- ✓ Cylindre et tourets


L'inspection sensorielle permet d'évaluer la présence éventuelle de corps étrangers ou de traitements du bois tel que :

- Traitements du bois (métaux lourds, composés organiques halogénés, créosote, etc.)
- Métaux ferreux, non ferreux (aluminium...)
- Pierres, terre, verre
- Huiles, lubrifiants, graisses
- Plastiques durs et souples
- Films plastiques
- Tous les bois qui ne sont pas des bois d'emballage (bois d'ameublement, bois de démolition et construction)

Selon la qualité du produit, 3 cas sont possibles :

- 1) **Absence de corps étrangers** : Le produit est conforme et donc transférer vers l'aire de stockage matérialisée par une [signalisation \(panneau SSD/Brut\) dédiée](#) avant broyage par le réceptionnaire.
- 2) **Présence faible de corps étrangers** (moins d'¼ heure de tri) : Un tri des indésirables est réalisé par le réceptionnaire. Ils sont ensuite isolés sur une zone dédiée (DIB) afin d'être orientés vers une filière de traitement adaptée.
Une fois les emballages de bois triés, ils sont déclarés conformes et transférés vers l'aire de stockage avant broyage ([panneau SSD/Brut](#)) par le réceptionnaire.
Le réceptionnaire inscrit sur le [tableau « suivi qualité des approvisionnements sur plateforme »](#) (Références) des annotations sur la qualité de la marchandise réceptionnée. Ce dernier est régulièrement transmis par l'opérateur au technicien qualité responsable du secteur en question. La remontée d'information au fournisseur se fera à l'initiative du technicien qualité.

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Oct 2016
	Procédure de gestion de plates formes V3.3.	Page 4 sur 9

	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 25 sur 59

- 3) **Présence importante de corps étrangers (plus d'un ¼ heure de tri) :** Les bois d'emballages sont déclarés non-conformes et transférés vers la zone de stockage spécifique dédiée aux bois non-conformes matérialisée par une [signalisation dédiée](#).

Dans ce cas dernier, le produit est isolé afin que le réceptionnaire prévienne le technicien qualité responsable du secteur pour qu'il prenne des photos et fasse des prélèvements. L'événement est enregistré dans le relevé des incidents (Voir [procédure « gestion des NC et des AC/AP »](#)).

Ces éléments permettent, si nécessaire (réurrence/gravité) et en concertation avec le responsable opérationnel, d'ouvrir une fiche d'amélioration qui sera envoyée au fournisseur avec une demande d'action corrective (Voir [procédure « gestion des NC et des AC/AP »](#)).

Le produit sera alors traité en interne ou retourné à son expéditeur.

B) Les autres produits

Ils sont réceptionnés directement à proximité de l'aire de stockage correspondante :

- Chutes courtes
- Culées
- Rondins, grumes, et dosses
- Ecorces
- Plaquettes
- Refus de compostage
- Classe B (sur les plateformes permettant leur stockage)

Si des corps étrangers (plastiques, pierres, terre, métaux) sont identifiés, un tri manuel est alors effectué par l'opérateur puis le produit est gerbé sur le lot de bois brut correspondant.

Dans le cas où le produit comporte une fraction importante de corps étrangers ou s'il n'a pas la granulométrie adaptée, il est isolé afin que le responsable qualité prenne des photos et fasse des prélèvements. Ces éléments permettent si nécessaire d'ouvrir une [fiche d'amélioration](#) qui sera envoyée au fournisseur avec une demande d'action corrective. (Voir « [procédure « gestion des NC et des AC/AP »](#) »).


Le camion sera alors soit rechargé et retourné à son expéditeur, soit il subira un traitement approprié (criblage et/ou broyage).


Phase 3 : Transformation

Les produits sont stockés en lots. Une fois le lot constitué, Biocombustibles fait intervenir du matériel mobile (filiale BMS et sous-traitants) afin de les retravailler pour répondre aux cahiers des charges de nos clients.

Nous effectuons des opérations de broyage et/ou criblage, notamment à l'aide de :

- Broyeurs industriels, notamment mais pas uniquement :
Doppstadt DW 3060 équipé d'une table de crible : C'est un broyeur lent qui permet de traiter tous nos produits.

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Oct 2016
	Procédure de gestion de plates formes V3.3.	Page 5 sur 9

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 26 sur 59

Doppstadt AK 535 équipé de plusieurs grilles de calibrage : c'est un broyeur rapide qui permet notamment de broyer les bois d'emballages SSD, les chutes courtes, les écorces, les refus de compostage et les bois de classe B.

Les broyeurs sont équipés d'aimants, permettant de retirer les éléments métalliques ferreux, nommés over-band à l'entrée du tapis, et un rouleau magnétique, à sa sortie, qui éjectent la majorité des clous dans 2 bennes adaptées situées à côté du broyeur. Un caisson est mis à disposition pour isoler les éléments métalliques extraits.

- Broyeur forestier (dont 1 Albach Diamant) permettant de traiter des rondins, grumes, culée et dosses.
- Crible (dont 1 SM 620) équipé de plusieurs trommels permettant d'affiner la granulométrie et de déferrailler par un système de rouleau magnétique tous types de produits.

La maîtrise des sous-traitants, notamment en lien avec la SSD, est décrite au sein du [processus « achat »](#).

Phase 4 : Contrôle qualité

Avant tout départ chez les clients, le lot doit être échantillonné et analysé pour validation. Le technicien qualité réalise une analyse pour env. 200 tonnes.

Prélèvement : voir [protocole d'échantillonnage](#) (Références)


Biocombustibles est équipé de plusieurs laboratoires en interne qui permet de réaliser les analyses suivantes :


- ✓ **Taux d'humidité** : par étuvage à 105°C (voir [procédure utilisation de l'étuve](#))
- ✓ **Granulométrie** : par criblage avec différents tamis (voir [procédure d'utilisation de la cribleuse](#))
- ✓ **Caractérisation** : par isolement à la main par le technicien des corps étrangers et/ou fragment de classe B afin d'en déterminer le pourcentage.



Les résultats sont enregistrés dans des tableaux récapitulatifs et inscrits sur la fiche de lot correspondante.

En cas d'analyses non-conformes, le responsable qualité détermine les opérations à réaliser sur lot afin de le rendre conforme au cahier des charges (criblage, broyage).

 BIOCOMBUSTIBLES <small>Le bois va mieux</small>	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Oct 2016
	Procédure de gestion de plates formes V3.3.	Page 6 sur 9

 BIOCOMBUSTIBLES <small>Le bois va mieux</small>	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 27 sur 59

Cas particulier des broyats de bois d'emballage :

Au-delà de ces contrôles qualité, des analyses chimiques spécifiques sont réalisées par un laboratoire indépendant sur les lots de broyat de bois d'emballage à raison conformément au référentiel SSD :

- D'au moins deux fois par an pour les plates-formes réceptionnant moins de 50 Tonnes journalière.
- De quatre fois par an pour les plates-formes réceptionnant plus de 50 Tonnes journalière.

Les résultats d'analyses sont enregistrés sur le réseau informatique, centralisés au sein du [tableau de suivi des analyses dédié](#).


Si les analyses sont conformes à la réglementation en vigueur, les broyats d'emballage s'inscrivent dans le cadre de la procédure de sortie de statut de déchets. Une [Attestation de conformité](#) est alors délivrée à nos clients à chaque nouveau lot sortant², (Références).


Les retours d'information clients sont consignés dans un [rapport de visite](#) régulièrement transmis au directeur opérationnel et archivé dans les dossiers clients.

Lorsque les analyses réalisées ne respectent pas les seuils, les broyats restent des déchets et sont dirigés vers une filière adaptée tant qu'une nouvelle analyse présentant des résultats conformes n'est pas produite. Après qu'une nouvelle analyse conforme est produite :

- Les plateformes réceptionnant moins de 50T journalière doivent réaliser à nouveau une analyse dans les 3 mois qui suivent la première analyse conforme.
- Les plateformes réceptionnant plus de 50T journalière doivent réaliser à nouveau une analyse dans le mois qui suit la première analyse conforme.

² Lot sortant : ensemble fini de broyats d'emballages en bois en un ou plusieurs conditionnements, destiné à être livré chez un même client

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Oct 2016
	Procédure de gestion de plates formes V3.3.	Page 7 sur 9

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 28 sur 59

Phase 5 : Départ (voir [Synoptique expédition plate-forme Biocombustibles](#))

Avant le chargement, le réceptionnaire demande l'ouverture des portes de la benne afin d'en vérifier la propreté.

De son côté et avant tout chargement de produit fini dans la benne, l'opérateur de chargement vérifie l'absence de tout corps étranger (produit brut ou autre contaminant) dans son godet ou autre équipement pouvant altérer la qualité du produit fini.

En fonction des analyses des différents produits présents sur la plate-forme, le technicien qualité fixe les produits à charger pour chaque client. En effet, au départ des plates-formes, nous pouvons réaliser des chargements à la carte. Nous nous basons sur les besoins du client en termes d'humidité et de granulométrie et déterminons ainsi les mélanges à charger jour après jour.



Le réceptionnaire dispose du détail de chaque mélange par client inscrit dans un tableau « Consignes de chargement » ([Références](#)).

En fonction de l'activité, les mélanges sont soit préparés à l'avance ou réalisés au moment du chargement.

Une fois le chargement terminé, le camion monte sur le pont bascule pour la pesée. En cas de surcharge, le chauffeur retourne sur la plate-forme afin de vider le surplus.



Si le poids est conforme, 3 exemplaires du ticket de pesée sont imprimés :

- ✓ 1 conservé par la plate-forme
- ✓ 1 pour le chauffeur (qui sera transmis à Biocombustibles avec la lettre de voiture)
- ✓ 1 pour le client.

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Oct 2016
	Procédure de gestion de plates formes V3.3.	Page 8 sur 9
	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 29 sur 59

Références

- [Synoptique réception plate-forme Biocombustibles](#)
- [Synoptique expédition plate-forme Biocombustibles](#)
- modèle de [FIPAD / CAP](#)
- [Tableau de suivi des fournisseurs/FIPAD & CAP](#)
- [Suivi qualité des approvisionnements sur plateforme](#)
- [Procédure « gestion des NC et des AC/AP »](#), [Fiche d'amélioration](#)
- [Processus « achat »](#)
- [Protocole d'échantillonnage](#)
- [Procédure de gestion des plates formes PLATEFORME CENDRES MONTMERREI](#)
- [Procédure de gestion des plates formes PLATEFORME CENDRES BELLEVILLE EN CAUX](#)
- [Procédure de gestion des plates formes PLATEFORME CENDRES Lucy](#)
- [Consignes de chargement/Attestation de conformité](#)
- [Rapport de visite](#)
- [Procédure utilisation de l'étuve](#)
- [Procédure d'utilisation de la cribleuse](#)

 BIOCOMBUSTIBLES <small>Le bois valorisé</small>	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Oct 2016
	Procédure de gestion de plates formes V3.3.	Page 9 sur 9
 BIOCOMBUSTIBLES <small>Le bois valorisé</small>	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 30 sur 59

e. Extraits du plan de récolement/assainissement

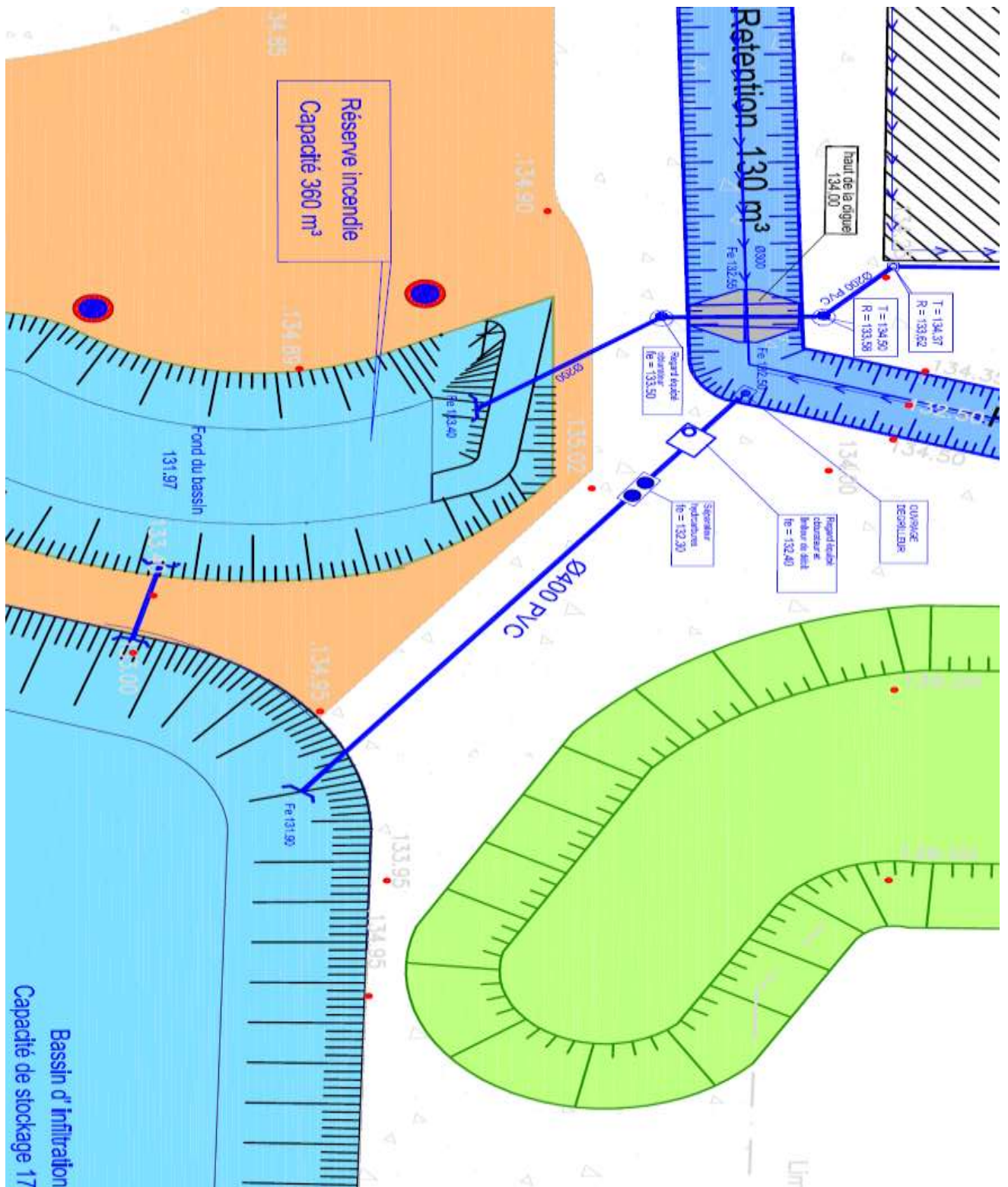



Figure 3: Dégrilleur, obturateur et débourbeur-séparateur d'hydrocarbure en aval de la noue de décantation et à l'amont du bassin d'infiltration

	<p>BIOCOMBUSTIBLES SAS</p>	<p>Mai 2017</p>
	<p>PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua</p>	<p>Page 31 sur 59</p>

f. Sensibilité du milieu environnemental

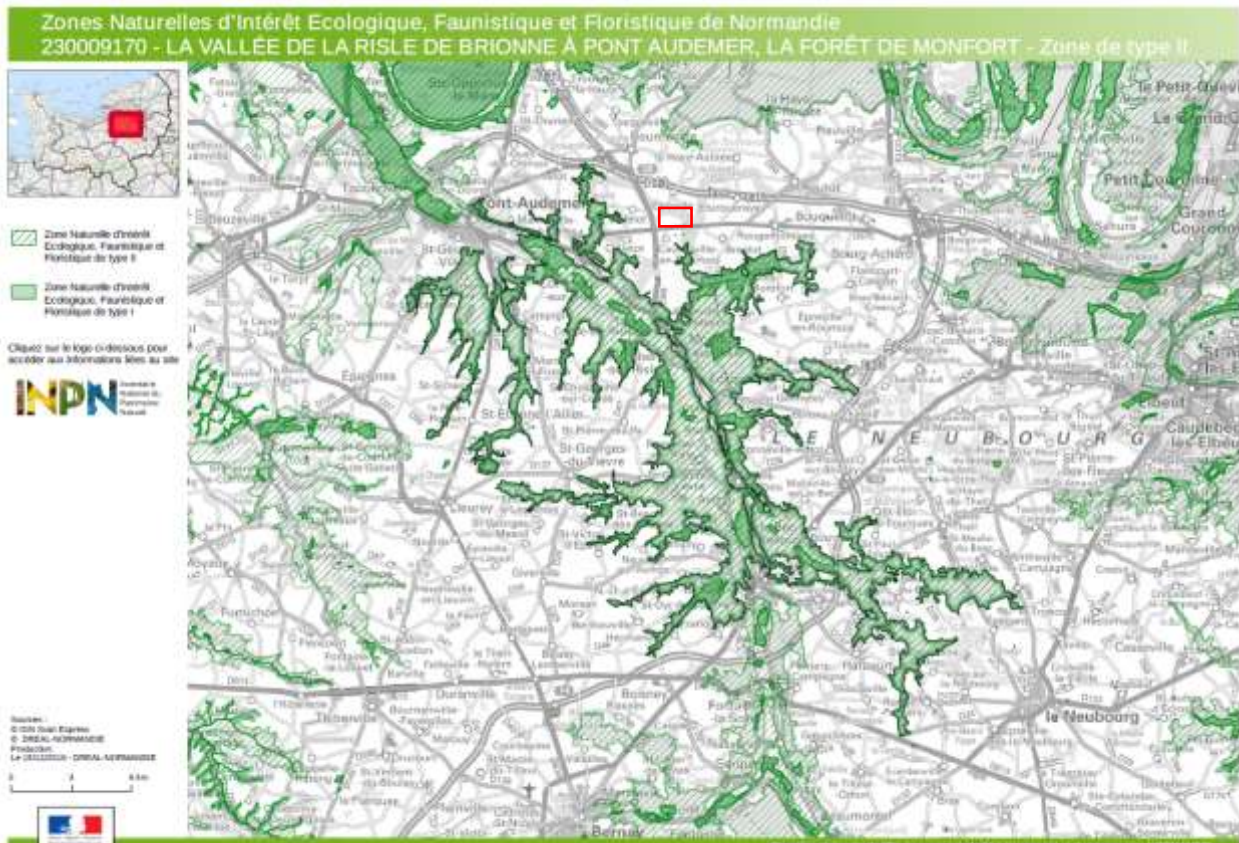
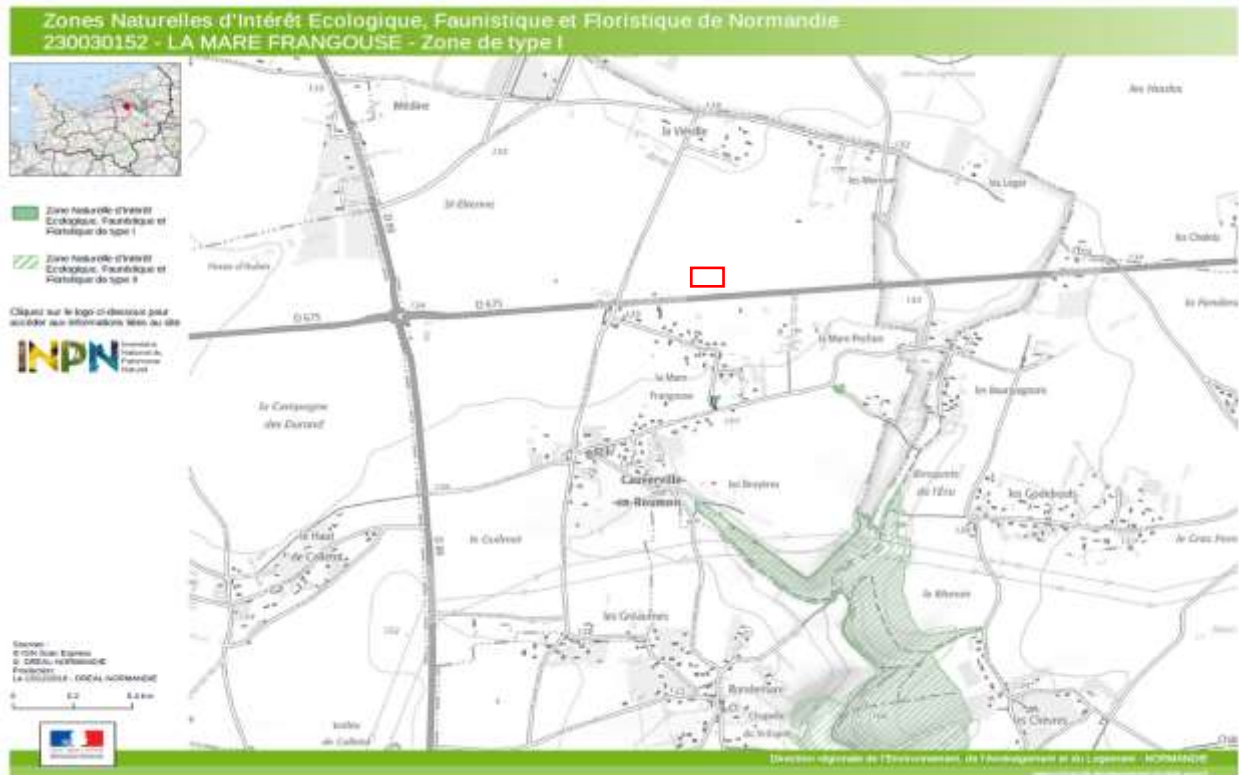



Figure 5 : zones d'intérêt écologique

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 33 sur 59

g. Analyses eau SOVEN



REFERENCES FOURNIES PAR LE CLIENT

Cde : BNDC3678914
Devis : DM16-02695
Demandeur: Gladys GIVONE
ClientID: REJET
Description:
Nature: EAU PLUVIALE
Commentaire:

SOVEN 27350
 Plateforme VALOBOIS Normandie
 2B RD 675
 27350

ST ETIENNE ROUVRAY, le 8 - déc. - 2016

RAPPORT D'ESSAI
 MS16-06610.001 Page 1 sur 2

ORGANISME DE PRELEVEMENT	SGS MULTILAB ST ETIENNE ROUVRAY
Nom Préleveur	Emmanuel LEBRUN
PRELEVEMENT REALISE SOUS ACCREDITATION COFRAC	OUI
N° D'ACCREDITATION ORGANISME DE PRELEVEMENT	1-2083
NORME DE PRELEVEMENT	FD T 90-523-2 (Eaux résiduaires)
TYPE DE PRELEVEMENT	2 prélèvements instantanés espacés de 30 minutes.
DATE DE PRELEVEMENT	21/11/2016
HEURE DE PRELEVEMENT	7:30
Couleur in situ	marron, un peu trouble

		Commencé	Résultats	Unités	U	LD / LQ
TEMPERATURE (ESSAI SUR SITE)(*)	Méthode interne	21/11/2016	9,6	°C		0 / 0
pH A TEMPERATURE CI-DESSOUS (ESSAI SUR SITE)(*)	NF EN ISO 10523	21/11/2016	8,0	Unité pH		0 / 1
TEMPERATURE A PRISE DU pH (ESSAI SUR SITE)(*)	Méthode interne	21/11/2016	9,6	°C		0 / 0
MATIERES EN SUSPENSION (E) (*)	NF EN 872 - Filtre C.A.S : 01 Jan 05	22/11/2016	5	mg/L	±30 %	0,333 / 1
DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGENE (E) (*)	ISO 15705 (Tubes fermés)	22/11/2016	78	mg/L	±3 %	3,333 / 10
INDICE HYDROCARBURE (E) (*)	GC/FTD NF EN ISO 9377-2 (C10-C40)	28/11/2016	<0,05 [ND]	mg/L	±27 %	0,02 / 0,05
COULEUR VRAIE (après filtration 0,45µm) (E) (*)	NF EN ISO 7887 03/12 - méthode C	22/11/2016	707	u. Hazen	±22 %	1,666 / 5

[D] : Détecté / [ND] : Non Détecté (information non couverte par l'accréditation Cofrac)
 (F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKKS n° D-PL-14115-07-00
 (E) : Essai sous traité à SGS Multilab à Evry - COFRAC N°1-1386 (R) : Essai sous traité à SGS Multilab à Rouen - COFRAC N°1-0281
 LD : limite de détection LQ : limite de quantification U : Incertitude élargie (K=2)
 (*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)
 La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
 Le présent rapport ne concerne que le produit soumis aux essais.
 Le présent rapport est émis par la Société conformément à ses conditions Générales de Services (copie disponible sur demande).

SGS MULTILAB Technopôle du Madrillet, 65 rue Etienne BUGATTI - BP 90014 76001 Saint-Etienne du Rouvray Cedex - t +33 2 35 65 78 87 - f +33 2 35 91 21 94 www.sgs.fr

Membre du groupe SGS (SAS) Siège social : 7, rue Jean Mermoz - ZI Saint Guénault - 31080 Colsonvignes - SAS au capital de 200 000 EUR - Identifiées 393 312 913 RCS - NAF 7120B

Figure 6: Analyses eaux rejets

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 34 sur 59

h. Devis analyses eaux pluviales validé par Biocombustibles SAS



Page 1 sur 12 / n° de devis : DM17-01217-BIOCOMBUSTIBLES 14123 29/03/17

**Contrôle du rejet Eaux Pluviales
Cauverville en roumois 2017**

Offre de prix n° DM17-01217-BIOCOMBUSTIBLES 14123

du 29/03/17

Durée de validité: 6 mois

Demandeur

BIOCOMBUSTIBLES SAS

Mr BERNARD Pierrick Responsable QSE

Avenue des Dignes
14123 FLEURY SUR ORNE
FRANCE

Tél.: 02.31.39.40.74

Fax: 02.31.39.06.24

e-mail: p.bernard@biocombustibles.fr

Prestataire

SGS Multilab

AURELIE FONTAINE, Responsable Site de Rouen

Technopôle du Madrillet

65, rue Ettore Bugatti

BP 90014

76801 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY CEDEX

Tél : +33 2 35657887

Fax : +33 2 35912194

e-mail: aurelie.fontaine@sgs.com

Lieu d'intervention

Cauverville en Roumois

Chargé d'étude

AURELIE FONTAINE

Tel.: +33 2 35657887

aurelie.fontaine@sgs.com


SGS MULTILAB

Environment, Health & Safety

Technopôle du Madrillet, 65 rue Ettore BUGATTI - 76801 Saint-Etienne du Rouvray Cedex - T +33 2 35 65 78 87 www.sgs.com

Membre du groupe SGS (303 34)

Sège social : 7, rue Jean Marais - ZI Saint Guéroult - 91090 Courcouronnes - SAS au capital de 200 000 EUR - Identification 333 312 913 RCS - NAF 71209

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 35 sur 59

FICHE DE SUIVI DE LA PROPOSITION N° DM17-01217

Afin de déterminer la suite donnée à votre projet, nous vous remercions de bien vouloir compléter cette fiche et de nous la retourner :

Le devis est accepté


Bon pour accord	
à renvoyer à aurelie.fontaine@sgs.com ou fr.environnement.rouen@sgs.com	
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de service jointes en annexe et des conditions d'exécution de la prestation.	
Coût total de la prestation : 485,10 €HT	
Cachet de l'entreprise <div style="text-align: center;"> BIOCOMBUSTIBLES SAS Route des Dignes - EUPHORBE 14123 FLEURY SUR ORNE Tél. : 02 31 39 59 31 - Fax : 02 31 39 06 24 Siret : 403 614 217 00046 - APE : 4778B Signature </div> Date : N° de TVA : FR05 403614217 N° SIRET : 403.614.217 00046	Adresse de facturation si différente du cachet

Le devis est refusé

- Motifs :**
- Vous renoncez à faire la prestation
 - Vous souhaitez des informations pour un projet futur
 - Le délai d'intervention est trop long
 - Le montant du devis est supérieur à la concurrence
De combien ?
 - Le devis est trop peu précis
 - Le devis a mis trop de temps à vous parvenir
 - Autre :

Vos suggestions pour encore améliorer notre service :

Figure 7: Devis analyses eaux pluviales

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 36 sur 59

i. Données techniques engins de transformation

Tableau 5 : Combinés broyage/criblage & puissances associées

Type	Broyeur lent	Broyeur rapide	Crible	Br. Forestier	Puissance nominale
Marque	Doppstadt	Doppstadt	Doppstadt	Albach	kW totaux
Réf	DW3060	AK535	SM620	Diamant	
Qt			x		68
	x				315
		x			375
	x		x		383
		x	x		443
				x	450
	x	x			690
	x	x	x		758
	xx	xx		x	1830

j. Etude acoustique SOVEN 2015 (extrait, p50/synthèse)

Tableau 6 : synthèse des mesures de bruit 2015

Société VALOBOIS

6 - SYNTHÈSE


6.1 - MESURES DE BRUIT EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Point	Localisation	Niveau sonore mesuré		Niveau sonore autorisé (en dB(A))	Conformité réglementaire
		Leq (en dB(A))	L50 (en dB(A))		
1	Limite nord du site	70,0	69,0	70,0 dB(A)	Oui
2	Limite sud du site	61,5	61,0	70,0 dB(A)	Oui

6.2 - MESURES DE BRUIT AU NIVEAU DES ZONES A EMERGENCE RÉGLEMENTÉE (ZER)

Point	Localisation	Niveau sonore mesuré		Emergence mesurée (en dB(A))	Emergence autorisée (en dB(A))	Conformité réglementaire
		Leq (en dB(A))	L50 (en dB(A))			
3	Habitation au lieu-dit « La Viéville » - parcelle ZC 67	42,5	40,5	+ 1,5	+ 6,0	Oui
		44,0	42,5			
4	Habitation au lieu-dit « Les Morisses » - parcelle ZC 137	45,5	40,5	+ 2,0	+ 5,0	Oui
		47,5	44,5			
5	Habitation au lieu-dit « Les Morisses » - parcelle ZC 222	42,0	40,0	+ 2,0	+ 6,0	Oui
		44,0	40,0			
6	Habitation au sud-ouest – parcelle ZC 51	61,0	49,5	+ 0,5	+ 5,0	Oui
		61,5	50,0			
7	Habitation au sud-ouest – parcelle ZC 109	56,0	53,0	+ 0,5	+ 5,0	Oui
		56,5	53,5			
8	Bureaux au sud-ouest – parcelle ZC 122	68,0	59,0	+ 0,5	+ 5,0	Oui
		72,5	59,5			


En gras	Indicateur retenu (Leq ou L50)
En orange	Niveau sonore résiduel (période d'arrêt)
En vert	Niveau sonore ambiant (période de fonctionnement)

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 38 sur 59

k. Charte sécurité Biocombustibles SAS



Figure 8: Charte sécurité Biocombustibles SAS

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 39 sur 59

I. Protocole de sécurité (exemple)



PROTOCOLE DE SECURITE (à établir pour les opérations de chargement et déchargement)

Arrêté du 26 avril 1996 (article R.4515-1 du Code du Travail) portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et déchargement effectuées par une entreprise extérieure.

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale : **BIOCOMBUSTIBLES SAS**
Adresse : avenue des digues 14123 Fleury-sur-Orne

Tel : 02-31-39-59-31
Fax : 02-31-39-06-24
Contact sur place : voir plans de circulation correspondants

Caractéristiques des engins de chargement :
Chargeuse

ENTREPRISE DE TRANSPORT

Raison sociale : **BIOTRANSPORTS**
Adresse : avenue des digues 14123 Fleury-sur-Orne

Tel : 02-31-39-90-00
Fax : 02-31-39-06-24
Responsable : Cédric Paumier, Directeur

Caractéristiques des engins (dé)chargés :
Bennes/ampliroll ; FMA

Modalités d'utilisation :

- Le protocole de sécurité est rédigé et actualisé par l'entreprise d'accueil.
- Il est diffusé, après émargement par l'entreprise d'accueil, au responsable de l'entreprise extérieure.
- L'entreprise extérieure est chargée de la diffusion à son personnel.
- Le conducteur doit disposer du protocole de sécurité dans son véhicule.

Opération : Chargement Déchargement

Marchandises : Bois (Palette, Classe B, Biomasse.....)

Conditionnement : Fond mouvant ou caisson, caisson souffleur.....

Modalités d'accès :

- L'accès du site s'effectue par la voie publique.
- Le conducteur doit respecter le plan de circulation interne, les horaires d'ouverture et la limitation de vitesse indiquée sur le site ou le plan de circulation fourni en annexe.

Equipements de protection individuels sur site (non-exhaustif)

Description	Gilet ou veste Haute-visi.	Chaussures de sécurité	Gants (méca. ou chimique)	Masque FFP3	PICB	Casque haute performance	Lunettes protection	Ceinture de sécurité
Obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Spécifiques/tâches	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> (manutention)	<input checked="" type="checkbox"/> (hors cabine)	<input checked="" type="checkbox"/> (si bruit)	<input checked="" type="checkbox"/> (hors cabine)	<input checked="" type="checkbox"/> (hors cabine)	<input type="checkbox"/>

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 40 sur 59

PROTOCOLE DE SECURITE

(à établir pour les opérations de chargement et déchargement)

<u>Risques</u>	<u>Mesures de prévention</u>
<p><u>Circulation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collision entre véhicules entrant et sortant ▪ Collision sur les voies de circulation internes du site ▪ Risque de chute de benne ▪ Fermeture des portes de benne ou semis ▪ Utilisation des engins du site 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des priorités et limitations de vitesse ▪ Respect du plan de circulation (20 mètres min. hors des zones des activités de broyage-criblage et du rayon d'action de la grue de chargement) ▪ Priorité aux piétons et aux engins de manutention ▪ Vérifier le verrouillage des sécurités de la benne ▪ Ne pas se déplacer avec une benne en position haute ▪ Vérifier la fermeture des portes des bennes et semis ▪ Roulage portes ouvertes interdit ▪ Interdit au personnel de l'entreprise extérieure
<p><u>Chargement / Déchargement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de chute de produits déchargés sur le personnel ▪ Risque d'écrasement par un autre véhicule ou par un engin (dont co-activité avec broyage-criblage) et de projections d'objets ▪ Pose/dépose des filets et bâchage/débâchage ▪ Opération de chargement/déchargement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer de l'absence de personnel ou d'engins avant le déchargement ▪ Rester à proximité de votre véhicule, hors des zones d'évolution des engins ou des matériels ▪ Quitter le poste de chargement/déchargement lentement, en vérifiant la présence éventuelle d'autres véhicules dans la zone ▪ S'il est indispensable de parler au conducteur d'engin, ne l'aborder qu'à l'arrêt et latéralement ▪ Uniquement en dehors des aires de stockage. ▪ Les opérations de bâchage/débâchage doivent être effectuées depuis la passerelle de la remorque ▪ Pose et dépose des filets, caissons au sol ▪ S'assurer du bon positionnement du véhicule ▪ S'assurer que le chargement est bien équilibré et qu'il n'y a pas de surcharge ▪ Ne pas monter dans la benne ou remorque chargée ▪ Décharger en contrôlant le bon déroulement des opérations
<p><u>Incendie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Incendie du véhicule ▪ Incendie sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de « spill kit » si fuite d'hydrocarbures ▪ Dégager si possible le véhicule, utiliser l'extincteur du bord, les moyens de lutte du site et faire prévenir les secours par le chef du site ▪ Ne pas fumer, pas de flamme nue, téléphone en cabine seulement ▪ Dégager si possible et sans précipitation votre véhicule en laissant libre les voies d'accès

PROTOCOLE DE SECURITÉ

(à établir pour les opérations de chargement et déchargement)

Consignes générales de sécurité :



ou vitesse inférieure si précisée sur site ou plan

- Sur site : **pas de flamme nue, ne pas fumer, ne pas dépasser les 20km/h**
- **Les consommations d'alcool et de produits illicites sont bien sûr interdits.**
- Se conformer aux ordres du personnel d'exploitation
- Mettre en marche le gyrophare lorsque le véhicule en est muni
- Porter les équipements de protection individuelle (voir page de garde)
- Utiliser les avertisseurs sonores uniquement en cas de danger immédiat
- Interdiction de s'éloigner de votre véhicule quel que soit le motif
- Interdiction d'effectuer de la récupération dans les différents tas de bois
- Interdiction de fumer sur le site ni d'émettre une flamme nue quelle qu'elle soit.
- Interdiction d'utiliser le téléphone portable en roulant sur le site ni à l'extérieur de la cabine si présence de poussière en suspension dans l'air ambiant.
- S'assurer d'avoir remis à la personne qui assure les réceptions et les chargements tous les documents en vigueur.
- Utiliser les sanitaires dédiés si besoin.

Conduite à tenir en cas d'accident/urgence :

Conduite à tenir en cas d'accident :

- 1 **Protéger** : Ecarter les dangers potentiels (couper le courant, arrêter les équipements)
- 2 **Examiner** : Examiner la victime exclusivement si vous êtes compétent
- 3 **Alerter** : Prévenir immédiatement le responsable du site ou contact indiqué sur le plan de circulation correspondant, en lui indiquant :
 - L'endroit précis de l'accident,
 - La nature de l'accident (électrisation, circulation, chute...),
 - Le nombre et l'état apparent des victimes (leurs gestes...),
 - Signaler les risques particuliers et situations particulières (incendie, incarceration...).

Numéros d'urgence :



Le Samu : 15

Les pompiers : 18

La Police ou gendarmerie : 17

Faire le 112 depuis un téléphone portable

Postes téléphoniques à disposition : secrétariat/accueil


- 4 **Secourir** : Secourir la victime si vous êtes compétent ou attendre les secours

Consignes de sécurité en cas d'urgence et/ou d'incendie

INCENDIE

- En cas de départ de feu, **prévenez** un responsable et alertez les pompiers,
- **Utilisez** si possible les extincteurs correspondants si approprié, fermez les portes et fenêtres si possible puis
- **Evacuer** calmement les lieux (ci-après).

EVACUATION : immédiate en cas d'alerte, sans panique en suivant les instructions du responsable pour rejoindre le **point de rassemblement** situé **à l'extérieur, sur le parking**. **Toujours stationner les véhicules dans le sens du départ et laisser la voie d'accès libre.**

 <p>BIOCOMBUSTIBLES Le bois valorisé</p>	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 42 sur 59

PROTOCOLE DE SECURITÉ

(à établir pour les opérations de chargement et déchargement)

Engagement des entreprises :


Chaque chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention formalisées dans ce document, ainsi que toutes les mesures nécessaires à la prévention du personnel. Il devra faire connaître, à l'ensemble de ses salariés intervenant sur le site, les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés et les mesures prises pour les prévenir.


En cas de manquement grave aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité, ou de non observation des présentes consignes, le responsable du site peut interdire le site aux chauffeurs contrevenants.

Signatures pour validation :

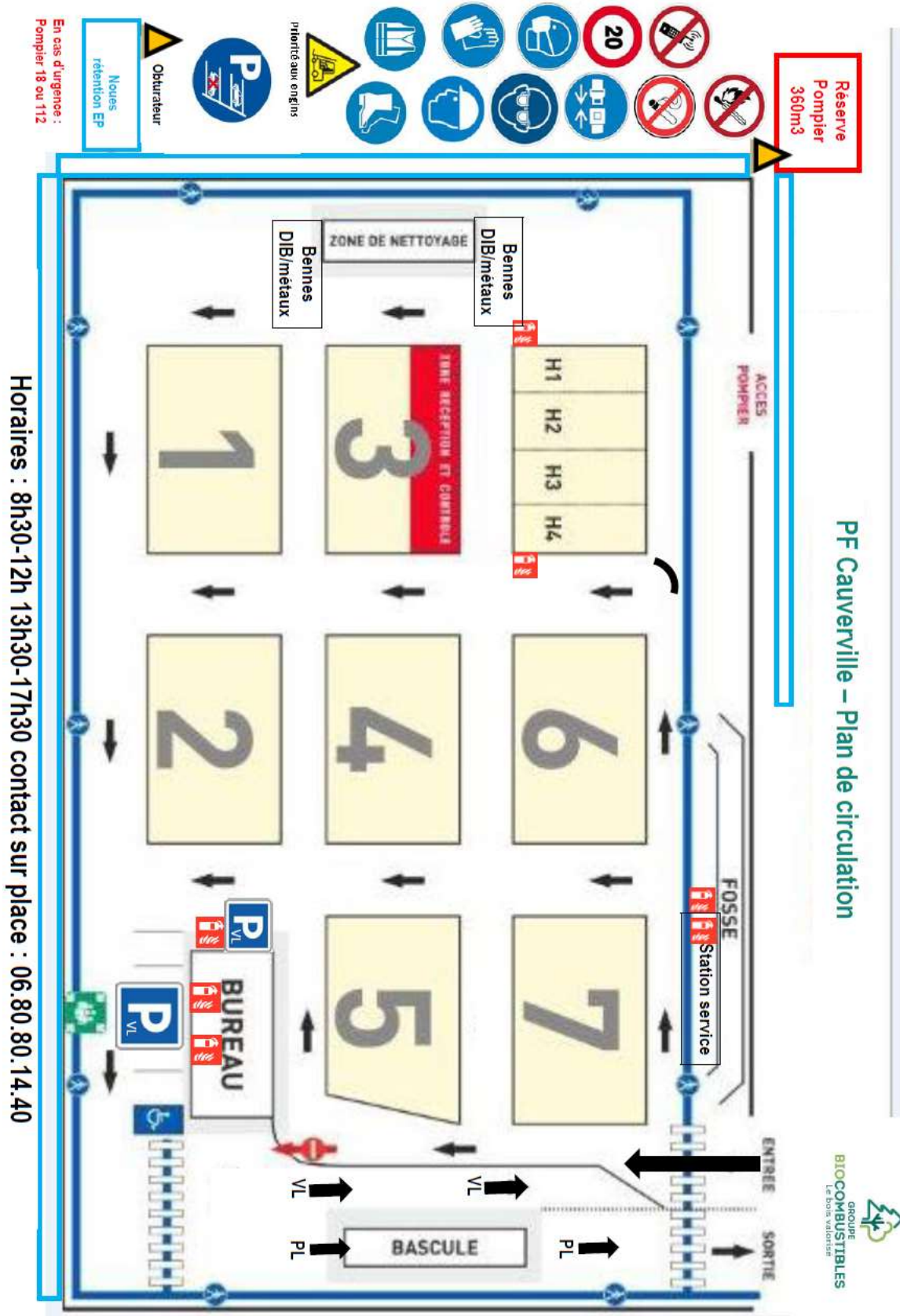
La signature du représentant de l'entreprise de transport entérine l'accord sur le contenu de ce document. Elle l'engage, pour ce qui le concerne, au respect de toutes les obligations et mesures de prévention qu'il contient.


Ce document contient 4 pages et annexes (protocole de sécurité Biocombustibles et plans de circulation respectifs).

<u>ENTREPRISE D'ACCUEIL</u>	<u>ENTREPRISE DE TRANSPORT</u>
<p>Fait à : Fleury-sur-Orne</p> <p>Date : 05/01/2016</p> <p>Nom et signature : <i>LETURGIE Cécile</i> <i>Directeur Opérationnel</i></p> 	<p>Fait à : <i>Fleury / Orne</i></p> <p>Date : <i>19/01/17</i></p> <p>Nom et signature : <i>Par. An. LEONE</i></p> <p style="text-align: center;">BioTransports SAS</p> <p style="font-size: small;">Avenue des Digues - 14123 PLEURY SUR ORNE Tél : 02 31 39 59 31 - Fax : 02 31 39 06 24 Siret : 813 199 437 00019 - APE 5229B</p>

 <p>BIOCOMBUSTIBLES Le bois valorisé</p>	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 43 sur 59

m. Plan de circulation



	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 44 sur 59

n. Plan de prévention



PLAN DE PRÉVENTION

En application du Décret n° 92-158 du 20 février 1992 (Version consolidée au 17 mars 2016) et de l'Arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des travaux dangereux.

Nature de l'opération :

On entend par opération, une ou plusieurs prestations de service ou de travaux réalisés par une ou plusieurs entreprises afin de concourir à un même objectif.

Broyage / criblage.....

Opération ponctuelle

Opération répétitive

Intervention de plus de 400 heures par an

Travaux dangereux

Définition de la zone d'intervention :

PF Biocombustibles.....

Responsable de l'opération pour Biocombustibles SAS (BC), entreprise d'accueil (EA):

Gérard Léturgie, Directeur Opérationnel

☎ : 02.31.39.98.78

Entreprises Extérieures (EE) et Sous-Traitants (ST) de l'opération

Raison sociale	Activité (EE/ST)	N° Tél.	Nom et qualité du responsable de l'opération	Calendrier prévisionnel			Nbre h/an
				Début	Fin	Périodicité révision	
BMS (EE)	Broyage / criblage	02.31.39.91.99	Loïc Ribot, Dir. opérationnel	Toute l'année		1 an	>400h

Equipements de protection individuels sur site (non-exhaustif)

Description	Gilet ou veste Haute-visibilité	Chaussures de sécurité	Gants (méca. ou chimique)	Masque FFP3	PICB	Casque haute performance	Lunettes protection	Ceinture de sécurité
Toujours obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Spécifiques/tâches (cf.An. des risques)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> (manutention)	<input checked="" type="checkbox"/> (hors cabine)	<input checked="" type="checkbox"/> (si bruit)	<input checked="" type="checkbox"/> (hors cabine)	<input checked="" type="checkbox"/> (hors cabine)	<input type="checkbox"/>

Page 1 sur 10

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 45 sur 59

PLAN DE PRÉVENTION

CONSIGNES DE SECURITE PARTICULIERES



- **Sur site : pas de flamme nue quelle qu'elle soit, ne pas fumer, ne pas dépasser les 20km/h**
- **Les consommations d'alcool et de produits illicites sont bien sûr interdits.**
- Se conformer aux ordres du personnel d'exploitation
- Mettre en marche le gyrophare lorsque le véhicule en est muni
- **Porter les équipements de protection individuelle** (voir page de garde)
- Utiliser les avertisseurs sonores uniquement en cas de danger immédiat
- Interdiction d'effectuer de la récupération dans les différents tas de bois
- Interdiction d'utiliser le téléphone portable en roulant sur le site ni à l'extérieur de la cabine si présence de poussière en suspension dans l'air ambiant.
- Utiliser les sanitaires dédiés si besoin.

EN CAS D'URGENCE

❖ Conduite à tenir en cas d'accident :

- 1 **Protéger** : Ecarter les dangers potentiels (couper le courant, arrêter les équipements)
- 2 **Examiner** : Examiner la victime exclusivement si vous êtes compétent
- 3 **Alerter** : Prévenir immédiatement le responsable de l'opération au 07.85.64.16.95, en lui indiquant :
 - L'endroit précis de l'accident,
 - La nature de l'accident (électrisation, circulation, chute...),
 - Le nombre et l'état apparent des victimes (leurs gestes...),
 - Signaler les risques particuliers et situations particulières (incendie, incarceration...).

Numéros d'urgence :



Le Samu : 15
 Les pompiers : 18
 Police ou gendarmerie : 17
 Faire le 112 depuis un téléphone portable


- 4 **Secourir** : Secourir la victime si vous êtes compétent ou attendre les secours

❖ Consignes de sécurité en cas d'incendie

INCENDIE

- En cas de départ de feu, **prévenez** un responsable et alertez les pompiers,
- **Utilisez** si possible les extincteurs correspondants si approprié, fermez les portes et fenêtres si possible puis
- **Evacuer** calmement les lieux (ci-après).

EVACUATION : immédiate en cas d'alerte, sans panique en suivant les instructions du responsable pour rejoindre le **point de rassemblement** situé à l'extérieur, sur le parking. **Toujours stationner les véhicules dans le sens du départ et laisser la voie d'accès libre.**

	BIOCMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 46 sur 59

PLAN DE PRÉVENTION

Inspection commune préalable des lieux de travail et de leurs installations :

Ce plan de prévention est établi après analyse des risques relevés lors de la visite préalable de prévention qui s'est déroulée comme suit :

Date :	15/07/2016
Secteur visité :	PF Biocombustible SAS
En présence de :	Loïc Ribot et Gérard Léturgie

Points à examiner	Mesures de prévention (Rayer les mentions inutiles)	Entreprise(s) responsable(s) de la mise en œuvre		
		EA	EE	ST
Zones de travail	▪ Délimitation des voies d'accès (<i>voir plan</i>)	X		
	▪ Délimitation des zones de co-activité (<i>voir plan</i>)	X	X	
	▪ Délimitation des zones dangereuses (<i>voir plan</i>)	X	X	
	▪ Désignation des locaux et installations mis à disposition de l'entreprise extérieure (<i>voir plan</i>)	X		
	▪ <i>Autres</i> : signalisation/affichage du panneau « travaux en cours » en entrée de chantier		X	
Zones de stockage	▪ Délimitation des zones de stockage (<i>voir plan</i>)	X		
	▪ Délimitation des voies d'accès (<i>voir plan</i>)	X		
	▪ <i>Autres</i> : hauteur des tas de bois	X	X	
Zones environnantes du travail	▪ Visite de toutes les zones adjacentes aux zones de travail et de stockage	X		
	▪ <i>Autres</i> : _____			
Autres	_____			

Matériels, outillages, énergies ou produits, prévu au contrat*							
	EA	EE	ST		EA	EE	ST
X Chargeuse		X	X	<input type="checkbox"/> Electricité			
X Chariot élévateur		X		<input type="checkbox"/> Eau			
X Pelle hydraulique		X	X	<input type="checkbox"/> Nettoyeur haute pression			
X Compresseur		X	X	<input type="checkbox"/> Autres _____			
X Outillage d'atelier :		X	X				

* Le matériel prêté par Biocombustibles SAS est vérifié par l'entreprise extérieure. L'entreprise extérieure reconnaît avoir reçu toutes informations ou mises en garde concernant les matériels, outillages ou produits qui lui ont été confiés.

PLAN DE PRÉVENTION

ANALYSES DES RISQUES :

Risques identifiés	Mesures de prévention (Rayer les mentions inutiles)	Entreprise(s) responsable(s) de la mise en œuvre			Autres Mesures
		EA	EE	ST	
X Collisions	▪ Respecter le plan de circulation et les panneaux de signalisation (vitesse, zone de stationnement,...)	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte réciproque des activités BMS/BT/BC ▪ Gyrophare+alerte de recul ▪ Klaxon <u>uniquement</u> en cas d'urgence
	▪ Priorité aux piétons et aux engins de manutention	X	X	X	
	▪ Disposer d'une autorisation de conduite		X	X	
	▪ Respecter le protocole de sécurité	X	X	X	
	▪ Port des EPI (gilet haute visibilité, chaussures de sécurité, ...)	X	X	X	
X Chute de plain pied	▪ Balisage de la zone de travail (cônes, rubalise,...)		X	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone de travail EE >20m à délimiter (balisage) et à signaler (« travaux en cours ») car passage de véhicules et co-activité
	▪ Conserver le chantier en bon ordre		X	X	
	▪ Prévoir une zone de circulation sécurisée pour les piétons	X			
X Chute de hauteur	▪ Emploi d'échafaudages conformes montés par personnel qualifié				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si travaux en hauteur
	▪ Utilisation d'échelle conforme, échelle accrochée en haut et en bas		X	X	
	▪ Utilisation d'un harnais de sécurité				
	▪ Pose de garde corps, filets, ligne de vie,...				
	▪ Respect de la règle des 3 appuis	X	X	X	
X Chute d'objets lors de travaux en hauteur	▪ Balisage au sol et signalisation (cônes, rubalise, panneau...)		X	X	
	▪ Port des EPI (casque, chaussures de sécurité,...)	X	X	X	
X Utilisation d'outils émettant des projections et/ou générant des poussières	▪ Outils conforme aux normes (organe de sécurité, contrôle périodique, ...)	X	X	X	Voir zonage sécurité (projections) et risque incendie (poussières)
	▪ Port des EPI (lunettes, masque, casque,...)	X	X	X	
	▪ Vérifier que les personnes de l'environnement portent également les protections (EPI) appropriées, sinon les tenir éloignées	X	X	X	
X Bruit	▪ Port des EPI (PICB/protections auditives,...)	X	X	X	
	▪ Outils conforme aux normes (contrôle périodique,...)	X	X	X	
	▪ Respect des consignes du site (respect des horaires d'ouverture/du voisinage et des limites de bruit en vigueur)		X	X	

PLAN DE PRÉVENTION

	Risques identifiés	Mesures de prévention (Rayer les mentions inutiles)	Entreprise(s) responsable(s) de la mise en œuvre			Autres Mesures
			EA	EE	ST	
X	Travail isolé	▪ Travail en binôme		X	X	
		▪ Surveillance directe		X	X	
		▪ Surveillance indirecte (PTL, ...)				N/A
X	Manutention manuelles	▪ Mécaniser au maximum ces manutentions	X	X	X	
		▪ Personnel informé et formé sur les gestes et postures	X	X	X	
		▪ Port des EPI (gants de protection, chaussures de sécurité...)	X	X	X	
X	Manutention mécanique	▪ Disposer d'une autorisation de conduite et/ou d'un CACES		X	X	
		▪ Utilisation de matériel aux normes et adapté		X	X	
		▪ Port des EPI (casque, chaussures + ceinture de sécurité...)	X	X	X	
X	Utilisation de petit outillage (matériel électroportatif, ...)	▪ Utilisation de matériel aux normes et adapté (voir également Risque incendie ci-dessous)		X	X	
		▪ Port des EPI (gants, chaussures de sécurité...)	X	X	X	
X	Travaux sur équipement/machine (maintenance, entretien) / Risque coincement, écrasement	▪ Consignation (clé en poche+coupe-batterie) avant toute intervention	X	X	X	
		▪ S'assurer que l'alimentation en énergies et produits est stoppée	X	X	X	
		▪ Utilisation de matériel aux normes et adapté	X	X	X	
		▪ Signaler au moyen de pancartes la présence de travaux sur l'équipement	X	X	X	Signalisation « travaux sur l'équipement » à mettre en œuvre
		▪ Port des EPI (casque, gants, ...)	X	X	X	
X	Risque électrique	▪ Connaissance des lieux et existence des réseaux (plan du site)		X	X	
		▪ Distances de sécurité à tenir des lignes électriques du site		X	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ > 3 mètres pour les lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000V, ▪ > 5 mètres pour les lignes électriques aériennes de tension supérieure à 50 000V ▪ > 1,5 mètre dans le cas des réseaux souterrains.
X		▪ Connaître les risques présentés par les produits utilisés	X	X	X	

PLAN DE PRÉVENTION

	Travaux avec ou à proximité de produit dangereux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Posséder les fiches de données de sécurité 	X	X	X	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Port des EPI (masque, lunettes, gants, ...) 	X	X	X	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une atmosphère suffisamment ventilée 				
X	Risque biologique (parasites, bactériolo., insectes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hygiène quotidienne : douche/laver les mains, changement et lavage des vêtements régulièrement. 	X	X	X	
X	Risque de collision/interférence avec des Ouvrages (<i>rayez la mention inutile</i>) ; Conduite d'eau ou autre fluide, puits, canal, irrigation, Gazoduc, oléoduc, Bâtiment, voie ferrée, carrière, chemin halisé, Vestige (militaire, minier, etc.), Zone piégée, chasse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance des lieux et existence des ouvrages (plan du site) 	X	X	X	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distances de sécurité à tenir 	X	X	X	
X	Risque d'incendie, d'explosion (travail par point chaud, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des outils Antidéflagrants (type portatif, etc.) 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir des temps morts pour laisser la poussière se reposer et l'évacuer si nécessaire ▪ Extincteurs toujours à disposition ▪ Procédure d'urgence/incendie
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permis de feu obligatoire (si soudure notamment) 	X	X	X	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de fumer, pas de flamme nue 	X	X	X	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction d'utiliser le téléphone portable en ambiances poussiéreuses (sauf en cabine ou hors ligne) 	X	X	X	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter les consignes de sécurité 	X	X	X	
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Port des EPI (masque, masque de soudure, ...) 	X	X	X	

Au cours de la visite préalable, des risques ne figurant pas dans le tableau précédent ont été détectés ?

OUI

NON

(Si oui, remplir le tableau ci-dessous)

PLAN DE PRÉVENTION

Autres risques identifiés	Mesures de prévention	Entreprise(s) responsable(s) de la mise en œuvre		
		EA	EE	ST

Revue des <u>formations obligatoires</u> éventuellement nécessaires	
<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation de conduite	<input checked="" type="checkbox"/> CACES
<input type="checkbox"/> Formation au port du harnais de sécurité	<input type="checkbox"/> Habilitation _____
<input type="checkbox"/> Formation échafaudage	<input type="checkbox"/> <i>Autres :</i> _____

Postes à surveillance médicale particulière <i>(Nuit, <16ans, femme enceinte, travailleur handicapé, produit chimique, amiante, CMR, travail dans les égouts, bruit)</i>	
Préciser le risque	Mesures de prévention

PLAN DE PRÉVENTION

Avis du CHSCT

Informations générales


- Toute modification liée à l'évolution des risques fera l'objet d'un complément du présent plan de prévention.
- La liste des mesures de prévention applicables par l'entreprise extérieure n'est pas limitative. En particulier l'entreprise extérieure doit mettre en œuvre les mesures réglementaires propres à ses métiers.
- **Le chef d'entreprise extérieure donne à ses employés les instructions du présent plan de prévention et vérifie les conditions d'application.**
- Le chef d'entreprise extérieure met à disposition de son personnel les outils, matériels, et moyens de prévention conformes à la réglementation et est tenu de lui faire connaître les consignes particulières d'utilisation.
- Le chef d'entreprise extérieure doit informer son personnel que les travaux seront arrêtés si les consignes du présent plan de prévention ne sont pas respectées.
- L'entreprise extérieure s'engage à veiller en permanence à un maintien rigoureux de l'ordre et de la propreté sur tous les lieux de son intervention et à un strict respect de l'environnement ; les déchets générés devront être déposés dans les contenants appropriés.


Documents échangés entre l'entreprise d'accueil et l'entreprise extérieure

<input checked="" type="checkbox"/> Plan de circulation	<input checked="" type="checkbox"/> Plan de prévention
<input type="checkbox"/> <i>Autres</i> :	<input type="checkbox"/> <i>Autres</i> :

PLAN DE PRÉVENTION

Le responsable de l'EE s'engage à respecter les consignes de sécurité ci-établies et à les transmettre à ces employés.

		Signatures des responsables donneurs d'ordres		
ENTREPRISES	TYPE (EA/EE/ ST)	NOM DU RESPONSABLE	DATE	SIGNATURE
Biocombustibles SAS	EA	Gérard LETURGIE	15/07/2016	
BMS	EE	Loïc RIBOT	15/07/2016	

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 53 sur 59

o. Garanties financières (Surveillance des effets sur l'environnement, détails)

Tableau 7 : Surveillance des effets sur l'environnement, détails

Diagnostic	16 667 €	
Nb piezo	1	
Coût piezo	300	€/m piezo
h (prof. nappe)	-75	m
Surveillance piezo	2000	€/an/piezo

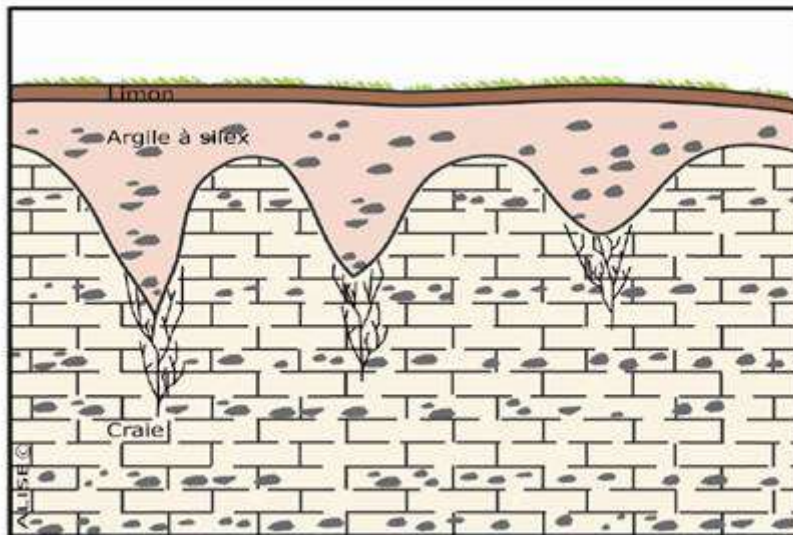



Figure 9 : Coupe géologique type du plateau du Roumois

Coupe géologique / Log :

Profondeur	Lithologie
De 0 à 5 m	LIMON
De 5 à 18 m	ARGILE À SILEX
De 18 à 27 m	CRAIE TENDRE À SILEX
De 27 à 50 m	CRAIE JAUNÂTRE À SILEX
De 50 à 76 m	CRAIE DURE À SILEX GRIS
De 76 à 90 m	CRAIE À SILEX GRIS

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 54 sur 59

p. Garanties financières (assurance)

N° de contrat : 10619421F-2017 Avenant n° 5

1. Montants de garanties et franchises :

Les garanties du contrat s'exercent à concurrence des sommes et sous réserve de franchises prévues ci-après :

MONTANTS DE GARANTIES ET FRANCHISES

A RESPONSABILITE CIVILE EN COURS D'EXPLOITATION OU D'EXECUTION DE TRAVAUX

GARANTIES DE BASE	MONTANTS DE GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
Tous dommages confondus, corporels matériels et immatériels.....	(a) 8.000.000 € par sinistre sous réserve des limitations prévues ci-après suivant la nature des dommages	sans
dont Faute inexcusable.....	1 500 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (a) ci-dessus.	sans
dont Dommages matériels et immatériels consécutifs.....	(b) 2 500 000 € par sinistre et par imputation sur le montant assuré en (a) ci-dessus.	5 000 €
dont Dommages causés aux matériels et outillage prêtés à titre occasionnel et greuté.	40 000 € par sinistre avec un maximum de 80.000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (b) ci-dessus.	
Vol commis par les préposés.....	40 000 € par sinistre et par imputation sur le montant assuré en (b) ci-dessus.	
GARANTIES FACULTATIVES	MONTANTS DE GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
Biens confiés.....	80 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (b) ci-dessus.	5 000 €
ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT	MONTANTS DE GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
Tous dommages confondus.....	5 000 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (a) ci-dessus.	1 000 €
dont Dommages matériels et immatériels	(c) 200 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (b) ci-dessus.	1 000 €
dont Frais engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir des dommages garantis	40 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (c) ci-dessus.	1 000 €

q. Attestation d'engagement client (UPM)

De : christine.meschin@upm.com [mailto:christine.meschin@upm.com]

Envoyé : vendredi 21 juillet 2017 12:24

A : Jean-Jacques RIBOT - Biocombustibles SAS

Cc : nadia.saas@upm.com

Objet : attestation

Monsieur,

Veuillez trouver ci-après l'attestation demandée :

Dans le cadre de notre contrat pluriannuel, Biocombustibles fournit à Upm du bois de recyclage broyé, au départ d'un certain nombre de plateformes situées en Normandie. Vous nous avez récemment fait part de la location d'une plateforme située à Cauverville.

Nous vous confirmons notre intention d'homologuer prochainement ce site en réalisant un essai industriel pour du bois de recyclage, dès l'obtention de l'ICPE adéquate.

Par ailleurs, Cauverville se situe sur le territoire du projet Ecirben (Économie Circulaire du Bois Normand). L'utilisation de cette plateforme existante permettrait d'y implanter à moindre coût une unité de préparation de bois fin de vie.

Le Critt étudie actuellement le schéma logistique le plus pertinent pour valoriser localement et durablement la ressource bois fin de vie et ainsi répondre aux besoins en bois énergie complémentaires tels que ceux d'UPM, de Linex et de Biosynergie.

Cordialement / Best regards / M.f.G / Terveisin

Christine Meschin | RCW Senior Specialist, Wood Sourcing Continental Europe | Mob +33 (0)6 69 51 49 46 | Tel. +33 (0)2 35 18 41 77 | christine.meschin@upm.com

UPM | Etablissement Chapelle Darblay | BP 1 | CD3 | 76530 Grand-Couronne | FRANCE | www.upm.com

UPM – The Biofore Company

UPM mène l'intégration des industries bio et forestière pour créer un avenir nouveau, durable et basé sur l'innovation.


UPM leads the integration of bio and forest industries into a new, sustainable and innovation-driven future.

Give paper a new life. Be Biofore. Recycle.

Si vous imprimez ce mail, merci de le recycler. Peu de matériaux sont renouvelables, durables et recyclables comme le papier.

If you print this email, please recycle it. Only a few other materials are as renewable, sustainable and recyclable as paper.

Please note. The information contained in this message is confidential and is intended only for the use of the individual named above and others who have been specially authorized to receive it. If you are not the intended recipient, you are hereby notified that any dissemination, distribution or copying of this communication is strictly prohibited. The attachments have been scanned for viruses prior to leaving our E-mail system. UPM-Kymmene Corporation shall not be liable for any consequences of any virus being passed on.

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 56 sur 59

TITRE 1- PORTÉE DE L'AUTORISATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 1.1 BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'AUTORISATION

ARTICLE 1.1.1. EXPLOITANT TITULAIRE DE L'AUTORISATION

La société SOVEN dont le siège social est situé 1 place des Degrés à Paris La Défense Cedex (92069) est autorisée, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté, à exploiter sur le territoire de la commune de Cauverville-en-Roumois, au lieu-dit « Les Morisses », les installations détaillées dans les articles suivants.

ARTICLE 1.1.2. MODIFICATIONS ET COMPLÉMENTS APPORTÉS AUX PRESCRIPTIONS DES ACTES ANTÉRIEURS

Sans objet

ARTICLE 1.1.3. INSTALLATIONS NON VISÉES PAR LA NOMENCLATURE OU SOUMISES À DÉCLARATION

Les prescriptions du présent arrêté s'appliquent également aux autres installations ou équipements exploités dans l'établissement, qui, mentionnés ou non dans la nomenclature, sont de nature par leur proximité ou leur connexité avec une installation soumise à autorisation à modifier les dangers ou inconvénients de cette installation.

Les dispositions des arrêtés ministériels existants relatifs aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sont applicables aux installations classées soumises à déclaration incluses dans l'établissement dès lors que ces installations ne sont pas régies par le présent arrêté préfectoral d'autorisation.


CHAPITRE 1.2 NATURE DES INSTALLATIONS

ARTICLE 1.2.1. LISTE DES INSTALLATIONS CONCERNÉES PAR UNE RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Rubrique	A, D, NC*	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Volume autorisé
1532	A	Bois sec ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public.	17 flots de 800 m ² 3 bâtiments de 800 m ² hauteur de stockage de 6 m avec pente 1/1	Volume susceptible d'être stocké	57 000 m ³
2260-2	A	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensilage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décorication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226.	trois broyeurs mobiles de 600 kW un crible mobile de 50 kW	Puissance installée de l'ensemble des machines	1 850 kW
1432-2	NC	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de). 2. Stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430	Cuve enterrée double enveloppe de fioul de 15m ³	Volume équivalent	0,6m ³
1435	NC	Station service ouverte ou non au public	Poste de distribution de fioul domestique pour engins. Volume annuel de carburant distribué de 200 m ³	Volume annuel équivalent de carburant distribué	40 m ³ /an
2930	NC	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	Un atelier	Surface de l'atelier	186 m ²

* : A (Autorisation) ou D (Déclaration) ou NC (Non Classé)

Volume autorisé : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 57 sur 59

ARTICLE 1.2.2. SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les installations autorisées sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

Communes	Parcelle	Lieux-dits
Cauverville-en-Roumois	ZC 151 (division de l'ancienne parcelle ZC132)	Les Morisses

ARTICLE 1.2.3. AUTRES LIMITES DE L'AUTORISATION

Les horaires de fonctionnement autorisés sont le lundi au vendredi, hors jours fériés, de 7h à 12h et de 13h à 19h.

ARTICLE 1.2.4. CONSISTANCE DES INSTALLATIONS AUTORISÉES

D'une superficie de 5,5 ha, le site dispose d'une surface imperméabilisée de 15 600 m².

L'établissement comprenant l'ensemble des installations classées et connexes, est organisé de la façon suivante :

- une zone de stockage en extérieur de produits bruts et de produits finis (17 toits d'une surface unitaire de 800 m²) ;
- une zone de stockage de produits finis sous hangar (3 hangars d'une surface unitaire de 800 m²) ;
- 3 broyeurs à couteaux des bois d'élagage et forestiers et un crible ;
- une zone de maintenance des camions comprenant une zone de stockage des huiles usagées ;
- un poste de stockage et de distribution de gasoil ;
- un poste d'accueil, des bureaux, des vestiaires/sanitaires, un parking VL, un pont bascule ;
- un dispositif étanche de régulation/rétention des eaux pluviales de 360 m³, un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 2300 m³ et une réserve de défense incendie de 360 m³.

CHAPITRE 1.3 CONFORMITÉ AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans les différents dossiers déposés par l'exploitant. En tout état de cause, elles respectent par ailleurs les dispositions du présent arrêté, des arrêtés complémentaires et les réglementations autres en vigueur.

CHAPITRE 1.4 DURÉE DE L'AUTORISATION**ARTICLE 1.4.1. DURÉE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation cesse de produire effet si l'installation n'a pas été mise en service dans un délai de trois ans ou n'a pas été exploitée durant deux années consécutives, sauf cas de force majeure.

CHAPITRE 1.5 PÉRIMÈTRE D'ÉLOIGNEMENT**ARTICLE 1.5.1. IMPLANTATION ET ISOLEMENT DU SITE**

L'exploitation des installations est compatible avec les autres activités et occupations du sol environnantes.

Toute modification apportée au voisinage des installations de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation en application de l'article R 512-33 du Code de l'environnement.

ARTICLE 1.5.2. ZONES DE DANGER

Les zones de danger engendrées par les installations de l'établissement et définies en référence à (aux) l'étude(s) de danger déposée(s) par l'exploitant sont les suivantes (plan à titre indicatif en annexe 1) :

Installations	Accident	Z _{EI} (3 kW/m ²)	Z _{PEL} (5 kW/m ²)	Z _{EIS} (8 kW/m ²)	Probabilité	Cinétique
lot de bois de 800 m ²	Incendie	20 (largeur soit Nord et Sud) et 16 (longueur soit Est et Ouest)	13 (largeur soit Nord et Sud) et 11 (longueur soit Est et Ouest)	8 (largeur soit Nord et Sud) et 7 (longueur soit Est et Ouest)	C	Rapide
Aire de dépotage	Incendie suite à un déversement accidentel (5 m ³ de gasoil)	10	7	5	B	Rapide

Dans les scénarii identifiés, les flux thermiques de 5 kW/m² (effets dits létaux) et 8 kW/m² (effets dits létaux significatifs) ne sortent pas des limites de propriétés.

Les flux de 3 kW/m² (effets dits irréversibles) dépassent de la limite de propriété de site (cf cartes des flux en annexe) :

- de 2 m côté Sud dans le cas d'un incendie au niveau de l'aire de dépotage ;
- de 1 m côté Nord dans le cas de l'incendie de l'ilot situé au Nord Est du site.

Pour les autres cas, les flux thermiques de 3 kW/m² (effets dits irréversibles) ne sortent pas des limites de propriétés

CHAPITRE 1.6 GARANTIES FINANCIÈRES

Sans objet

CHAPITRE 1.7 MODIFICATIONS ET CESSATION D'ACTIVITÉ

ARTICLE 1.7.1. PORTER À CONNAISSANCE

Toute modification apportée par le demandeur aux installations, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée avant sa réalisation à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation.

ARTICLE 1.7.2. MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE DANGERS

L'étude des dangers est actualisée à l'occasion de toute modification importante des installations (produits, procédés mis en œuvre, mode d'exploitation ...) soumise ou non à une procédure d'autorisation ou sur demande de l'inspection des installations classées.

Ces compléments sont systématiquement communiqués en double exemplaire au préfet qui pourra demander une analyse critique d'éléments du dossier justifiant des vérifications particulières, effectuée par un organisme extérieur expert dont le choix est soumis à son approbation. Tous les frais engagés à cette occasion sont supportés par l'exploitant.

ARTICLE 1.7.3. EQUIPEMENTS ABANDONNÉS

Les équipements abandonnés ne doivent pas être maintenus dans les installations. Toutefois, lorsque leur enlèvement est incompatible avec les conditions immédiates d'exploitation, des dispositions matérielles interdiront leur réutilisation afin de garantir leur mise en sécurité et la prévention des accidents.

ARTICLE 1.7.4. TRANSFERT SUR UN AUTRE EMPLACEMENT

Tout transfert sur un autre emplacement des installations visées au chapitre 1.2 du présent arrêté nécessite une nouvelle demande d'autorisation ou déclaration.

ARTICLE 1.7.5. CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Dans le cas où l'établissement change d'exploitant, le successeur fait la déclaration au Préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitant. Cette déclaration doit mentionner s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénom et domicile du nouvel exploitant et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse du siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration.


ARTICLE 1.7.6. CESSATION D'ACTIVITÉ

En cas d'arrêt définitif d'une installation, celle-ci doit être placée dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement.

L'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci.

Cette notification doit être accompagnée d'un dossier comprenant les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comprennent notamment :

- le plan à jour du site,
- les interdictions ou limitations d'accès au site,
- l'insertion du site de l'installation (ou de l'ouvrage) dans son environnement,
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux, des matières polluantes susceptibles d'être véhiculées par l'eau ainsi que des déchets présents sur le site,
- les mesures de dépollution des sols éventuellement nécessaires,
- les mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées, selon leur usage actuel ou celui défini dans les documents de planification en vigueur,
- en cas de besoin, la surveillance des effets de l'installation sur son environnement,
- les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol, accompagnées, le cas échéant, des dispositions proposées par l'exploitant pour mettre en œuvre des servitudes ou des restrictions d'usage.

	BIOCOMBUSTIBLES SAS	Mai 2017
	PF Cauverville_porter à connaissance_v2.1qua	Page 59 sur 59